



2. Programme d'actions du Schéma Départemental d'Alimentation en Eau Potable

Les pages suivantes détaillent les 14 fiches « action » rédigées pour l'alimentation en eau potable, chacune accompagnée d'une fiche de suivi de la mise en œuvre de l'action.

Le tableau 2 suivant présente les actions étudiées dans le cadre du présent rapport.

IDENTIFIANT	ACTION
AEP 1.1.1	Engager des démarches visant à diminuer les pollutions diffuses en priorité sur les ressources stratégiques en eau potable
AEP 2.1.1a	Améliorer les performances hydrauliques - Sectorisation des réseaux et recherche de fuites
AEP 2.1.1b	Améliorer les performances hydrauliques - Renouveler les canalisations et branchements
AEP 3.1.1	Renforcer les interconnexions
AEP 3.1.2	Renforcer les capacités de stockage
AEP 3.1.3	Rechercher de nouvelles ressources
AEP 3.2.1	Créer des ouvrages de traitement
AEP 3.2.2	Lutter contre le risque CVM
AEP 3.2.3	Supprimer les branchements en plomb
AEP 3.2.4	Mettre en œuvre la démarche SESANE
AEP 3.2.5	Gérer la problématique du Sélénium dans les ressources en eau exploitées
AEP 3.3.1	Améliorer la connaissance et gestion patrimoniale
AEP 3.3.2	Assurer une veille quantitative et qualitative des eaux brutes exploitées et de l'eau potable
AEP 3.3.3	Renouveler le patrimoine AEP (renouvellement des ouvrages : valeur sur 10 ans)

Tableau 2 : liste des actions constituant le schéma départemental de l'alimentation en eau potable

Par ailleurs, le rapport sur le Grand Cycle de l'Eau présente les 6 actions traitant des conditions et des moyens à mettre en œuvre nécessaires à l'atteinte des objectifs du SDE et sont donc également à prendre en compte pour la réalisation du Schéma Départemental d'Alimentation en Eau Potable.

IDENTIFIANT	ACTION
GCE 5.1	Développer et animer des instances de concertation et d'échanges départementales et par bassin dédiées à la qualité de l'eau et aux milieux aquatiques
GCE 5.2	Construire et mettre en œuvre des stratégies Grand Cycle de l'Eau par bassin versant
GCE 5.3	Sensibiliser, communiquer, mobiliser les élus, les acteurs et le grand public dans la promotion de l'intérêt général
GCE 5.4	Apporter un soutien en ingénierie à l'échelle départementale
GCE 5.5	Mobiliser les financements nécessaires à la mise en œuvre des actions
GCE 5.6	Animer et suivre les actions du SDE

Tableau 3 : liste des actions transversales développées dans le rapport du Grand Cycle de l'Eau



Schéma Départemental EAU POTABLE	OBJECTIF 1 : RECONQUERIR ET PRESERVER LA QUALITE DES EAUX	
	ACTION 1 : Diminuer les pollutions diffuses pour améliorer la qualité des eaux brutes exploitées pour l'eau potable et les milieux aquatiques	
	Fiche action AEP 1.1.1 : Engager des démarches visant à diminuer les pollutions diffuses en priorité sur les ressources stratégiques en eau potable à l'échelle des AAC prioritaires	
	<u>Création</u> : décembre 2017	<u>Révision</u> :

La reconquête de la qualité de l'eau vis-à-vis des pollutions diffuses s'organise à différentes échelles et avec différents niveaux d'ambition au sein du département de la Vienne. La première est celle relative aux *Aire d'Alimentation de Captage (AAC)* qui sera traitée dans cette fiche action. La seconde, celle relative aux bassins versants jugés sensibles aux pollutions diffuses, sera présentée dans le rapport des milieux aquatiques (Cf. Fiche action MA-1.2.1).

CONTEXTE ET DESCRIPTION DE L'ACTION

L'ensemble du département de la Vienne est concerné par la préservation de la qualité des ressources en eau.

Au travers du SDE, un travail a été mené afin d'identifier les ressources AEP les plus touchées par les pollutions diffuses. Au terme de cette analyse, **28 AAC** ont été identifiées comme **ressources stratégiques** pour l'eau potable au sein desquelles la reconquête de la qualité est nécessaire afin de pouvoir continuer à distribuer à la population une eau potable à un coût raisonnable (liste en ANNEXE 5).

Parmi ces 28 AAC, 17 sont identifiées comme prioritaires par les SDAGEs (*Loire Bretagne et Adour Garonne*) et 11 autres AAC ont été définies comme prioritaires par le Schéma Départemental de l'Eau (cf. phase 2).

La reconquête de la qualité de l'eau au sein de ces zones stratégiques est un **enjeu majeur** et passe par la définition de programmes d'actions encadrant cette démarche afin d'obtenir des résultats significatifs mais aussi une coordination départementale des politiques de l'eau et des politiques agricoles.

• Description succincte et enjeux

Les 17 AAC SDAGE sont concernées par la mise en œuvre de contrats territoriaux « Re-sources », co-construits avec les acteurs locaux, à partir d'un diagnostic de territoire. Ce programme d'actions volontaires de prévention auquel participent de nombreux maîtres d'ouvrage, vise la reconquête de la qualité des eaux brutes. Parmi ces 17 AAC, 13 ont engagé un programme *Re-Sources*.

Concernant les 11 AAC prioritaires BAC du SDE, la démarche reste à co-construire. Le programme d'actions volontaires de prévention peut comprendre :

- La définition d'une AAC pertinente au moyen d'étude hydrogéologique
- La mise en place de programme d'actions adaptées du type Re-Sources dont le niveau d'ambition sera à préciser au niveau local.

Pour l'ensemble des 28 AAC prioritaires, il est important de mettre en place :

- Une coordination entre toutes les démarches mise en œuvre à différentes échelles
- Une formation adaptée des acteurs locaux
- Un échange facilité de l'avancement et du suivi de chaque démarche sur l'ensemble du territoire accessible à tous, par exemple dans le cadre du comité sur la qualité de l'eau initié en 2016 par l'Etat.

• Objectifs et résultats attendus

- Reconquérir la qualité sur les captages AEP au sein des 28 AAC stratégiques
- Préserver et limiter la dégradation de la qualité de l'eau souterraine à plus grande échelle



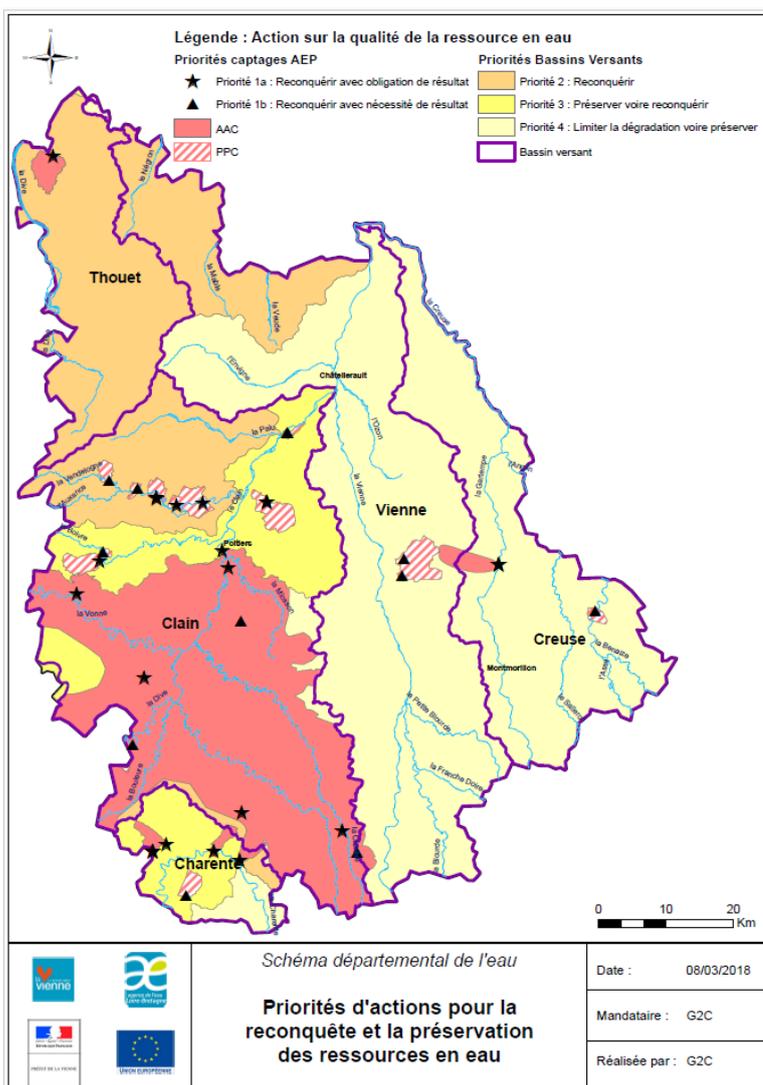
MISE EN OEUVRE

ZONE D'ACTION

L'ensemble des 28 AAC (liste en annexe 5) :

- **Priorité 1a** : reconquérir avec une obligation de résultat sur les 17 AAC identifiées par les SDAGE
- **Priorité 1b** : reconquérir avec une nécessité de résultat sur les 11 AAC identifiées prioritaires BAC du SDE

Remarque : la carte sera complétée des nouvelles AAC déterminées au fur et à mesure de la mise en place de programmes d'actions.



MAITRISE D'OUVRAGE PRESENTIE

Structures gestionnaires de l'AEP (*Grand Poitiers, Eaux de Vienne - Siveer, Montmorillon, Jouhet, La Roche Posay*).

PARTENAIRES POTENTIELS

Agences de l'Eau, Département, Région Nouvelle-Aquitaine, Organismes professionnels agricoles (OPA) : financeurs potentiels d'une partie des actions.

COÛT DE L'ACTION SUR 10 ANS

Le coût de l'action pour les 17 AAC SDAGE (*priorité 1a*) est estimé à **11,6 millions €**.

Le coût de l'action pour les 11 AAC priorités BAC du SDE (*priorité 1b*) est estimé à **4,1 millions €**.

POINTS DE VIGILANCE

- Risque réel de repousser dans le temps ces démarches pouvant entraîner une plus forte dégradation
- Mise en place d'actions dans des AAC définies de manière pertinente pour une action efficace
- Coordination des actions avec les autres structures pour éviter les redondances ou les actions inverses
- Risque d'une faible mobilisation des acteurs locaux concernés par l'application de la démarche volontaire
- L'échéancier proposé peut être modifié suivant les enjeux notamment des SAGE ou de risque important de santé publique.
- Les actions devront systématiquement comporter un volet important de communication, sensibilisation et accompagnement des acteurs.



Le SDE prévoit de travailler sur les 17 AAC SDAGE tout au long des 10 années de son programme. Toutefois, il prévoit que l'ensemble des programmes d'actions soient engagés pour 2021 (4 AAC restantes). **Les coûts des programmes ont été évalués que sur une période de 5 ans, durée d'un contrat Re-sources.** Cela ne préjuge pas de la nécessité de mettre en œuvre de nouvelles actions de prévention au-delà de cette période de 5 ans si les objectifs de reconquête de la qualité de l'eau ne sont pas atteints.

Concernant les AAC prioritaires BAC par le SDE, l'échéancier prévisionnel prévoit de renforcer cette action à partir de 2022. En effet, il reste à co-construire cette nouvelle démarche avec l'ensemble des acteurs. Toutefois, les études liées à la connaissance pourront être engagées avant 2022, notamment la délimitation des AAC.

ECHEANCIER PREVISIONNEL											
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Reporté
TOTAL	1 662 000 €	1 762 000 €	1 832 000 €	1 852 000 €	1 787 375 €	1 404 250 €	1 400 000 €	1 400 000 €	1 306 600 €	1 267 500 €	0 €
1a	1 662 000 €	1 722 000 €	1 722 000 €	1 672 000 €	1 607 375 €	704 250 €	680 000 €	680 000 €	586 600 €	557 500 €	0 €
1b	0 €	40 000 €	110 000 €	180 000 €	180 000 €	700 000 €	720 000 €	720 000 €	720 000 €	710 000 €	0 €

Remarque : Les coûts présentés sont une première estimation sans la prise en compte d'éventuelles subventions.

SUIVI DE L'ACTION

<p style="text-align: center;"><u>INDICATEURS DE SUIVI</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Etat d'avancement des démarches par captage prioritaire SDAGE Etat d'avancement des démarches par captage prioritaire BAC du SDE Qualité de l'eau brute aux captages (<i>paramètres nitrates et phytosanitaires</i>) : à comparer avec les objectifs de résultats fixés localement (nombre de jours de dépassement, écart à l'objectif, ...) Etat d'avancement de la construction départementale de la démarche relative aux captages prioritaire BAC du SDE 	<p style="text-align: center;"><u>CARTOGRAPHIE ASSOCIEE</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Etat d'avancement des démarches Qualité des eaux brutes exploitées sur les captages concernés
<p style="text-align: center;"><u>FREQUENCE DE MISE A JOUR</u></p> <p>Tous les ans pour l'ensemble des indicateurs et cartes associées.</p>	<p style="text-align: center;"><u>METHODE DE SUIVI DES INDICATEURS</u></p> <p>Fiche de suivi associée à cette action</p>

Point de vigilance : certaines opérations (études, travaux) ont pu être réalisées par des maîtres d'ouvrage depuis l'état des lieux de 2014 (phase 1) établi à partir de données de 2012. Aussi, une mise à jour des données est prévue en 2019 par la cellule d'animation du SDE.



Schéma Départemental EAU POTABLE	<i>Identifiant :</i> AEP 1.1.1	ENGAGER DES DEMARCHES VISANT A DIMINUER LES POLLUTIONS DIFFUSES EN PRIORITE SUR LES RESSOURCES STRATEGIQUES EN EAU POTABLE A L'ECHELLE DES AAC PRIORITAIRES
	FICHE DE SUIVI	

DEFINITION DES INDICATEURS DE SUIVI RETENUS

Etat d'avancement de la construction départementale de la démarche relative aux captages prioritaire BAC du SDE

Etat d'avancement des démarches par captage prioritaire SDAGE

Etat d'avancement des démarches par captage prioritaire BAC du SDE

Qualité eau brute aux captages AEP : suivi des paramètres nitrates et phytosanitaires à des fréquences plus élevées que les suivis ARS.

FOURNISSEURS DE DONNEES

Les maîtres d'ouvrages sont les producteurs des données (*Eaux de Vienne – Siveer, Grand Poitiers, Montmorillon – Jouhet, La Roche Posay*).

L'ARS dispose de données consolidées sur la qualité de l'eau (eaux brutes et eaux distribuées) et les taux de conformité.

SUIVI DES INDICATEURS

L'échelle de suivi des indicateurs sera les Aires d'Alimentation de Captages, ou à défaut les Périmètres de Protection des Captages.

L'état initial sera celui du Schéma Départemental de l'Eau, c'est-à-dire l'année 2012.

BILAN ET ORIENTATIONS DES ACTIONS FUTURES



Schéma Départemental EAU POTABLE	OBJECTIF 2 : ASSURER L'EQUILIBRE ENTRE LES BESOINS ET LES RESSOURCES NATURELLES	
	ACTION 1 : Renforcer les efforts d'économie d'eau pour tous les usagers	
	Fiche action AEP 2.1.1a : Améliorer les performances hydrauliques – Sectorisation des réseaux et recherche de fuites	
	<i>Création : décembre 2017</i>	<i>Révision :</i>

CONTEXTE ET DESCRIPTION DE L'ACTION

Dans un département où près de 80% du territoire est classé en zone de répartition des eaux (ZRE), il est nécessaire d'assurer un juste équilibre entre les besoins en eau et les ressources naturelles présentes.

L'atteinte de cet objectif passe entre autre par le cadrage, voire la diminution, des besoins en eau en agissant :

- sur les infrastructures de distribution d'eau à travers la sectorisation des réseaux et la recherche de fuites, *objet de cette présente fiche action décrite ci-dessous*, ainsi que l'amélioration des performances hydrauliques (Cf. Fiche action AEP-2.2.1b.) ;
- sur la maîtrise des prélèvements par les usages, notamment agricoles (Cf. Fiche action MA-2.1.1.)
- sur les plans d'eau et leurs impacts sur l'interception des flux (Cf. Fiche action MA-2.2.1.) ;
- sur les pratiques des particuliers via des actions de communication, sensibilisation (Cf. Fiche action GCE-5.1.).

• Description succincte et enjeux

Les performances hydrauliques des services d'eau de la Vienne étaient médiocres en 2012. Bien que l'indice linéaire de pertes départemental (ILP = 2,14 m³/j/km) soit au-dessus des moyennes du bassin Loire Bretagne et nationale (ILP = 3,35 m³/j/km), les rendements de distribution et primaires sont quant à eux inférieurs à ces valeurs comparatives.

Par ailleurs, **plus de la moitié des collectivités du département présente une évolution à la baisse de leur performance hydraulique** au cours des dernières années (rendement comme ILP). La préservation de la ressource en eau passe par la réduction de pertes des réseaux de distribution.

Le SDAGE Loire Bretagne 2016 – 2021 reprend également cette problématique des performances hydrauliques pour économiser l'eau en mentionnant que « Le rendement primaire des réseaux d'eau potable doit continuer à être amélioré et dépasser les valeurs de 75 % en zone rurale et de 85 % en zone urbaine ».

L'amélioration des performances hydraulique des UGE passe par un certain nombre d'actions complémentaires telles que :

- **La mise en place d'une sectorisation adaptée des réseaux de distribution** : définition de secteurs de distribution, mise en place de dispositifs de comptage, suivi permanent des dispositifs de comptage par télésurveillance ;
- **La réalisation d'actions de recherche de fuites régulières** : nuits de sectorisation, déploiement de prélocalisateurs de fuites ponctuels ou permanents ;
- **La définition d'un programme de renouvellement.**

Les actions préconisées dans cette fiche action pourront être, dans bien des cas, concomitantes avec la fiche action 3.3.1 (étude de connaissance patrimoniale). Dans bien des cas, ces études (appelées aussi schéma directeur AEP) comprennent un volet audit patrimonial, une partie diagnostic/recherches de fuite, un programme de sectorisation, une modélisation des réseaux puis au final un programme de travaux.

• Objectifs et résultats attendus

- Amélioration du rendement de réseau
- Amélioration de l'indice linéaire de pertes

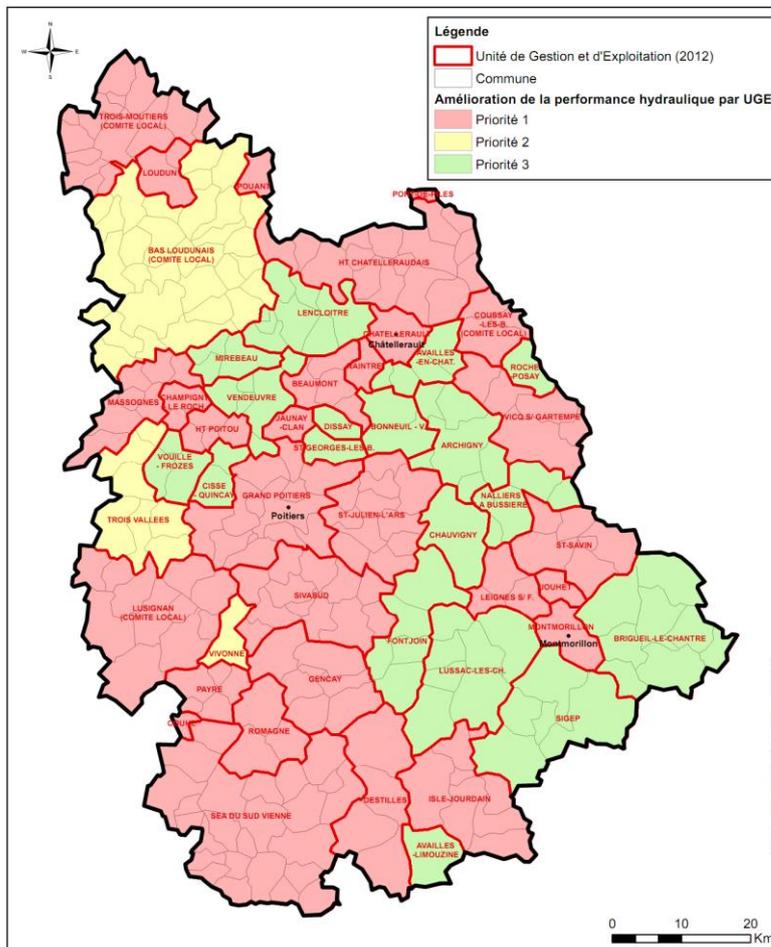


MISE EN OEUVRE

ZONE D'ACTION

L'ensemble du territoire départemental est concerné ; trois niveaux d'intervention ont été définis :

- **Priorité 1** : les UGE présentant des bilans besoins - ressources déficitaires ou la non atteinte du rendement cible du SDAGE
- **Priorité 2** : les UGE présentant des bilans - besoins ressources limités
- **Priorité 3** : les UGE présentant des bilans besoins - ressources excédentaires



MAITRISE D'OUVRAGE PRESENTIE

Structures gestionnaires de l'AEP (*Grand Poitiers, Eaux de Vienne - Siveer, Montmorillon, Jouhet, La Roche Posay*).

PARTENAIRES POTENTIELS

Agences de l'Eau : financeur potentiel d'une partie des actions

COUT DE L'ACTION SUR 10 ANS

Le coût de l'action (*hors renouvellement des canalisations*) est estimé à **7 570 600 €**.

POINTS DE VIGILANCE

- Pérennisation des performances ;
- Evolution des consommations d'eau (*indépendamment de la minimisation des pertes, l'évolution des consommations d'eau peut modifier certains indicateurs de performance comme les rendements*).

ECHEANCIER PREVISIONNEL

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Reporté
Priorité 1			Priorité 2	Priorité 3						
4 761 700 €			673 100 €	2 135 800 €						

Remarque : Les coûts présentés sont une première estimation sans la prise en compte d'éventuelles subventions. Les coûts présentés pour la sectorisation des réseaux ne prennent pas en compte les compteurs de sectorisation existants et sont donc très probablement surestimés.



SUIVI DE L'ACTION

<u>INDICATEURS DE SUIVI</u>	<u>CARTOGRAPHIE ASSOCIEE</u>
<ul style="list-style-type: none">• Rendement primaire (R)• Evolution du rendement primaire sur les 5 dernières années• Rendement « grenelle » (décret 2012)• Rendement du réseau de distribution (Rd)• Evolution du rendement du réseau de distribution sur les 5 dernières années• Indice linéaire de pertes (ILP)• Evolution l'ILP sur les 5 dernières années• Volumes d'eau perdus annuellement (m3)• % UGE satisfaisant l'objectif Grenelle sur les pertes d'eau• Nombre d'UGE ayant réalisé une étude de sectorisation• Nombre d'UGE ayant réalisé des travaux de sectorisation (<i>pose de nouveaux points de comptage et télégestion associée</i>)• Densité des points de comptage par UGE (<i>cpt/km</i>)• Recherche de fuites par UGE (<i>linéaire de réseau investigué</i>)	<ul style="list-style-type: none">• Rendement primaire (R)• Evolution du rendement primaire sur les 5 dernières années• Rendement du réseau de distribution (Rd)• Evolution du rendement du réseau de distribution sur les 5 dernières années• Indice linéaire de pertes (ILP)• Evolution l'ILP sur les 5 dernières années• Volumes d'eau perdus annuellement (m3)• Densité des points de comptage (cpt/km)
<u>FREQUENCE DE MISE A JOUR</u>	<u>METHODE DE SUIVI DES INDICATEURS</u>
Annuelle pour l'ensemble des indicateurs et cartes associées.	Fiche de suivi associée à cette action Rapports sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) réalisés par les maîtres d'ouvrages

Point de vigilance : certaines opérations (études, travaux) ont pu être réalisées par des maîtres d'ouvrage depuis l'état des lieux de 2014 (phase 1) établi à partir de données de 2012. Aussi, une mise à jour des données est prévue en 2019 par la cellule d'animation du SDE.



Schéma Départemental EAU POTABLE	Identifiant : AEP 2.1.1a	AMELIORER LES PERFORMANCES HYDRAULIQUES – SECTORISATION DES RESEAUX ET RECHERCHE DE FUITES
	FICHE DE SUIVI	

DETAILS COMPLEMENTAIRES SUR LES ACTIONS PRECONISEES

Le tableau suivant permet d'identifier les propositions qui composent cette action, ainsi que les hypothèses qui ont été retenues pour leur chiffrage.

Actions	Priorité	Nombre d'UGE	Hypothèses de calcul	Coût (€)
Etude de sectorisation des réseaux	Priorité 1	29	10 000 € par UGE	290 000,00 €
	Priorité 2	3		30 000,00 €
	Priorité 3	18		180 000,00 €
Pose de chambres de comptage ou dispositifs de suivi permanent	Priorité 1	29	Une chambre de comptage tous les 25 km de réseau.	3 480 000,00 €
	Priorité 2	3	12 000 € par chambre de comptage	516 000,00 €
	Priorité 3	18		1 416 000,00 €
Télésurveillance associée aux nouveaux dispositifs de suivi	Priorité 1	29	Forfait de 15 000 € (informatique) + 1 000 € par nouveau dispositif de suivi	695 000,00 €
	Priorité 2	3		88 000,00 €
	Priorité 3	18		388 000,00 €
Investigations nocturnes	Priorité 1	29	2 nuits d'investigation + 1 nuit tous les 100 km de réseau 800 € par nuit	103 200,00 €
	Priorité 2	3		13 600,00 €
	Priorité 3	18		52 800,00 €
Recherche de fuites	Priorité 1	29	5 km de réseau investigué par nuit réalisée 300 € km de réseau investigué	193 500,00 €
	Priorité 2	3		25 500,00 €
	Priorité 3	18		99 000,00 €
TOTAL				7 570 600,00 €

La carte présentée dans la fiche action permet de localiser les priorités par UGE.

DEFINITION DES INDICATEURS DE SUIVI RETENUS

Rendement primaire (R) : ratio entre le volume consommé autorisé et le volume mis en distribution sur une même collectivité

Evolution du rendement primaire sur les 5 dernières années : $((R_{\text{année } n} - (R_{\text{année } n-5})) / (R_{\text{année } n-5}) \times 100$

Rendement Grenelle : calcul suivant le décret 2012-97 du 27/01/12

Rendement du réseau de distribution (Rd ; indicateur P104.3 du RPQS) : ratio entre, d'une part le volume consommé autorisé augmenté des volumes vendus en gros à d'autres services publics d'eau potable et, d'autre part le volume produit augmenté des volumes achetés en gros à d'autres services publics d'eau potable

Evolution du rendement du réseau de distribution sur les 5 dernières années : $((Rd_{\text{année } n} - (Rd_{\text{année } n-5})) / (Rd_{\text{année } n-5}) \times 100$

Indice linéaire de pertes (ILP ; indicateur P106.3 du RPQS) : ratio entre le volume de pertes, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé, et le linéaire de réseau de desserte

Evolution l'ILP sur les 5 dernières années : $((ILP_{\text{année } n} - (ILP_{\text{année } n-5})) / (ILP_{\text{année } n-5}) \times 100$

Volumes d'eau perdus annuellement (m³) : différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé

% UGE satisfaisant l'objectif Grenelle sur les pertes d'eau

Nombre d'UGE ayant réalisé une étude de sectorisation : étude pouvant être réalisée seule, ou bien dans le cadre d'un schéma directeur AEP, ou encore par le maître d'ouvrage



Nombre d'UGE ayant réalisé des travaux de sectorisation (pose de nouveaux points de comptage et télégestion associée)

Ratio du nombre de points de comptage par rapport au linéaire de réseau

Nombre de km de réseau investigués dans le cadre de recherche de fuites

FOURNISSEURS DE DONNEES

Les maîtres d'ouvrages sont les producteurs des données (Eaux de Vienne – Siveer, Grand Poitiers, Montmorillon – Jouhet, La Roche Posay).

Des exports de la base de données SISPEA (sous réserve qu'elle soit renseignée) permettraient de faciliter la collecte de certaines données.

SUIVI DES INDICATEURS

L'échelle de suivi des indicateurs sera à co-construire avec les acteurs concernés.

L'état initial sera celui du Schéma Départemental de l'Eau, c'est-à-dire l'année 2012.

Des synthèses seront réalisées à différentes échelles :

- Département
- UGE

BILAN ET ORIENTATIONS DES ACTIONS FUTURES



Schéma Départemental EAU POTABLE	OBJECTIF 2 : ASSURER L'EQUILIBRE ENTRE LES BESOINS ET LES RESSOURCES NATURELLES	
	ACTION 1 : Renforcer les efforts d'économie d'eau pour tous les usagers	
	Fiche action AEP 2.1.1b : Améliorer les performances hydrauliques – Renouveler les canalisations et branchements	
	<i>Création : décembre 2017</i>	<i>Révision :</i>

CONTEXTE ET DESCRIPTION DE L'ACTION

Dans un département où près de 80% du territoire est classé en zone de répartition des eaux (ZRE), il est nécessaire d'assurer un juste équilibre entre les besoins en eau et les ressources naturelles présentes.

L'atteinte de cet objectif passe entre autre par le cadrage, voire la diminution, des besoins en eau en agissant :

- sur les infrastructures de distribution d'eau à travers la sectorisation des réseaux et la recherche de fuites, (Cf. Fiche action AEP-2.2.1a.), ainsi que l'amélioration des performances hydrauliques, objet de cette présente fiche action décrite ci-dessous ;
- sur la maîtrise des prélèvements par les usages, notamment agricoles (Cf. Fiche action MA-2.1.1.)
- sur les plans d'eau et leurs impacts sur l'interception des flux (Cf. Fiche action MA-2.2.1.) ;
- sur les pratiques des particuliers via des actions de communication, sensibilisation (Cf. Fiche action GCE-5.1.).

• Description succincte et enjeux

A l'échelle du département, le taux moyen de renouvellement, calculé sur 5 ans, est de 0,59 %. **A ce rythme, il faudrait plus de 160 ans pour renouveler les réseaux d'eau potable du département de la Vienne.** Bien que les réseaux ne soient pas encore très âgés, l'augmentation progressive du rythme de renouvellement des infrastructures sera à envisager dans les années à venir.

Le patrimoine AEP est relativement bien connu. Afin de piloter au mieux le renouvellement des infrastructures, des diagnostics réguliers des réseaux et ouvrages, ainsi qu'un archivage des défaillances, doivent être réalisés.

Ces suivis réguliers de l'état des infrastructures permettront de disposer de plusieurs indicateurs de vieillissement et de dégradation des performances pour établir **des programmes de renouvellement et de travaux** adaptés aux enjeux.

Le renouvellement des canalisations sera à réaliser progressivement pour ne pas faire porter aux générations futures l'ensemble de ces travaux conséquents, en particulier dans les collectivités rurales concernées par des problèmes de rendements et de vieillissements des réseaux.

• Objectifs et résultats attendus

- Amélioration du rendement de réseau
- Amélioration de l'indice linéaire de pertes
- Augmentation du taux de renouvellement des canalisations

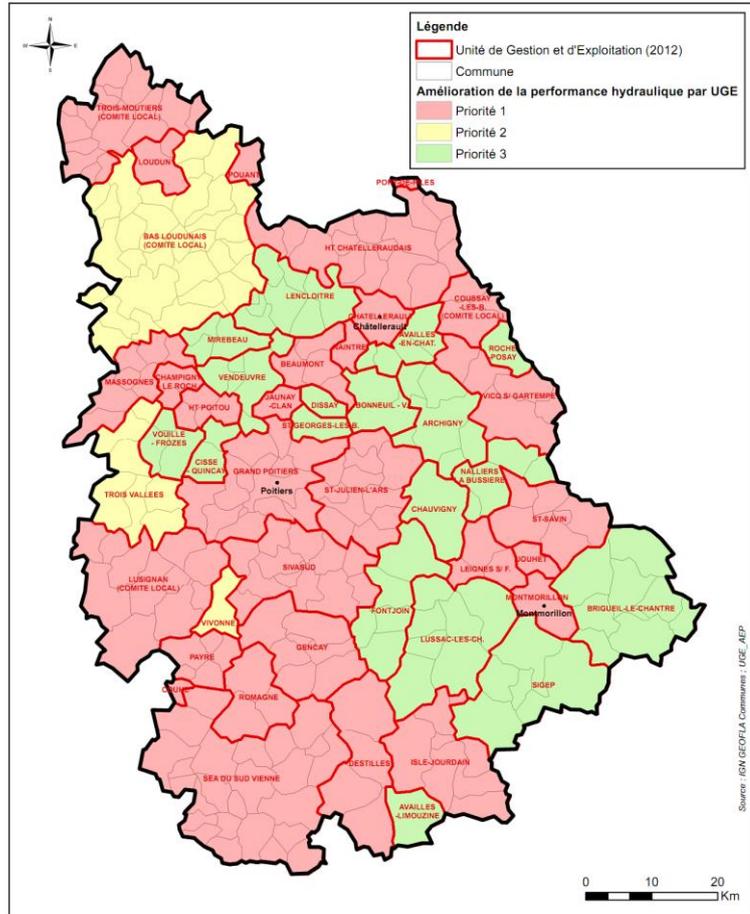


MISE EN OEUVRE

ZONE D'ACTION

Toutes les UGE du département sont concernées par cette action. Une hiérarchisation des actions sera faite au cas par cas selon les conclusions des études patrimoniales et schémas directeurs locaux. A ce stade, trois niveaux d'intervention ont été définis :

- Priorité 1 : les UGE présentant des bilans besoins ressources déficitaires ou la non atteinte du rendement cible du SDAGE
• Priorité 2 : les UGE présentant des bilans besoins ressources limités
• Priorité 3 : les UGE présentant des bilans besoins ressources excédentaires



MAITRISE D'OUVRAGE PRESENTIE

Structures gestionnaires de l'AEP (Grand Poitiers et Eaux de Vienne, Montmorillon, Jouhet, La Roche Posay).

PARTENAIRES POTENTIELS

Aucun

COUT DE L'ACTION

Le patrimoine eau potable étant estimé à près de 1,5 milliard €, le renouvellement du patrimoine actuel sur les 80 prochaines années nécessiterait des investissements moyens d'environ 18,2 millions €/an (réseau et ouvrages), soit un montant total de 182 millions € sur 10 ans, répartis de la manière suivante :

- 38 millions € pour le renouvellement des canalisations en PVC posées avant 1980
• 8,7 millions € pour la suppression des branchements en plomb ;
• 28 millions pour le renouvellement des ouvrages ;
• 107 millions € pour le renouvellement des autres réseaux et branchements

POINTS DE VIGILANCE

- Elaboration des stratégies locales en amont pour hiérarchiser le renouvellement
• Maîtriser l'impact sur le prix de l'eau
• Risque réel de repousser dans le temps ces investissements pouvant être importants



Coût de l'action retenue : Toutefois, considérant la nécessité de mettre en œuvre certaines actions plus urgentes et de maîtriser l'évolution du prix de l'eau, une partie des actions de renouvellement des réseaux et branchements peut être reportée après 2027 (environ 44,5 millions € reportés après 2027). **Ainsi, le coût retenu pour le programme du SDE sur 10 ans s'élève à près de 62,5 millions €.**

ECHEANCIER PREVISIONNEL										
2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Reporté
2 M€	2 M€	1 M€	3 M€	6,5 M€	7 M€	9 M€	9 M€	11,5 M€	11,5M€	44,5 M€

SUIVI DE L'ACTION

<u>INDICATEURS DE SUIVI</u>	<u>CARTOGRAPHIE ASSOCIEE</u>
<ul style="list-style-type: none"> • Linéaire de réseau renouvelé par an (km) • Age moyen du réseau par UGE • Taux de renouvellement annuel et moyen des canalisations (%) • Taux de renouvellement des branchements • Indicateurs de performances hydrauliques des réseaux (rendement, Indice Linéaire de Perte) • Atteinte de l'objectif de rendement fixé par le Grenelle 	<ul style="list-style-type: none"> • Age moyen du réseau par UGE • Taux de renouvellement annuel des canalisations par UGE (%) • Taux de renouvellement moyen des canalisations par UGE (%) • Nombre de branchements renouvelés • Indicateurs de performances hydrauliques des réseaux
<u>FREQUENCE DE MISE A JOUR</u>	<u>METHODE DE SUIVI DES INDICATEURS</u>
Annuelle pour l'ensemble des indicateurs et cartes associées.	Rapports sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) réalisés par les maîtres d'ouvrages

Point de vigilance : certaines opérations (études, travaux) ont pu être réalisées par des maîtres d'ouvrage depuis l'état des lieux de 2014 (phase 1) établi à partir de données de 2012. Aussi, une mise à jour des données est prévue en 2019 par la cellule d'animation du SDE.



Schéma Départemental EAU POTABLE	Identifiant : AEP 2.1.1b	AMELIORER LES PERFORMANCES HYDRAULIQUES – RENOUELER LES CANALISATIONS ET BRANCHEMENTS
	FICHE DE SUIVI	

DEFINITION DES INDICATEURS DE SUIVI RETENUS

Linéaire de réseau renouvelé par an (km) : linéaire de réseau renouvelé au cours de l'année passée

Age moyen du réseau : âge moyen pondéré par le linéaire de canalisation par UGE

Taux de renouvellement des réseaux sur l'année passée (%) : pourcentage du réseau renouvelé au cours de l'année passée

Taux de renouvellement moyen des réseaux (%) – indicateur P107.2 du RPQS : pourcentage des réseaux renouvelés au cours des 5 dernières années (la période à prendre en compte comprend l'année de l'exercice et les quatre années précédentes).

Taux de renouvellement des branchements sur l'année passée

Indicateurs de performance hydraulique : les indicateurs de performance hydraulique (*rendement, ILP, évolution*) décrits dans la fiche action AEP 2.1.1a pourront également être utilisés pour suivre cette action.

FOURNISSEURS DE DONNEES

Les maîtres d'ouvrages sont les producteurs des données (Eaux de Vienne – Siveer, Grand Poitiers, Montmorillon – Jouhet, La Roche Posay).

SUIVI DES INDICATEURS

Le choix de l'échelle pour le suivi sera à co-construire avec l'ensemble des acteurs et par année.

L'état initial sera celui du Schéma Départemental de l'Eau, c'est-à-dire l'année 2012.

Des synthèses seront également réalisées à l'échelle départementale.

BILAN ET ORIENTATIONS DES ACTIONS FUTURES



Schéma Départemental EAU POTABLE	OBJECTIF 3 : GARANTIR EN PRIORITE LA SANTE PUBLIQUE ET LES USAGES	
	ACTION 1 : Sécuriser collectivement la quantité d'eau disponible dans une logique de solidarité territoriale	
	Fiche action AEP 3.1.1 : Renforcer les interconnexions	
	Création : décembre 2017	Révision :

CONTEXTE ET DESCRIPTION DE L'ACTION

La sécurisation quantitative de l'approvisionnement et de la distribution d'eau passe par la mise en œuvre de certaines actions, parfois complémentaires, visant à minimiser les ruptures d'alimentation en eau en période de crise (*fonctionnement dégradé*) :

- La création et / ou le renforcement des interconnexions existantes, *objet de cette présente fiche action décrite ci-dessous* ;
- La création et / ou le renforcement des ouvrages de stockage (*Cf. fiche action AEP-3.1.2*) ;
- La recherche de nouvelles ressources en eau (*Cf. fiche action AEP-3.1.3*).

• Description succincte et enjeux

L'approvisionnement en eau actuel des UGE du département mobilise déjà un grand nombre d'interconnexions, dont les capacités réelles sont parfois méconnues. L'approvisionnement en eau futur et sa sécurisation nécessiteront entre autre le renforcement des interconnexions existantes (*renforcement des canalisations existantes, création de nouvelles interconnexions*).

Les interconnexions à créer visent trois objectifs :

- La sécurisation des collectivités contre les pollutions accidentelles ;
- La sécurisation des collectivités contre les pollutions chroniques et diffuses ;
- La diversification des ressources.

Le détail des interconnexions à créer est disponible à la suite dans la fiche suivie.

• Objectifs et résultats attendus

- Sécuriser quantitativement l'approvisionnement en eau potable (*minimiser le risque de rupture de l'alimentation en eau*) ;
- Sécuriser qualitativement l'approvisionnement en eau (*garantir une bonne qualité de l'eau*).

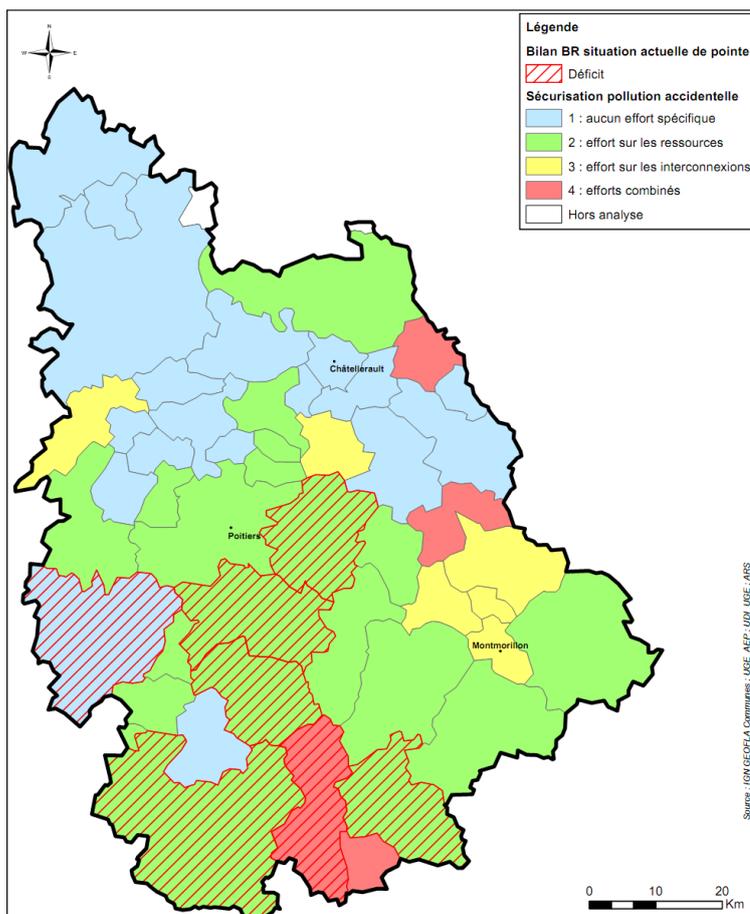


MISE EN OEUVRE

ZONE D'ACTION

Trois niveaux d'intervention ont été définis :

- **Priorité 1** : les UGE qui présentent une sécurisation de leur approvisionnement en eau vulnérable (UGE des catégories 3 et 4 de l'étude de sécurisation AEP) ;
- **Priorité 2** : les UGE présentant un bilan besoins – ressources déficitaire en situations de pointe actuelle ;
- **Priorité 3** : les autres UGE.



MAITRISE D'OUVRAGE PRESSENTIE

Structures gestionnaires de l'AEP (*Grand Poitiers, Eaux de Vienne - Siveer, Montmorillon, Jouhet, La Roche Posay*).

PARTENAIRES POTENTIELS

Agences de l'Eau et Département de la Vienne : financeurs potentiels d'une partie des actions

COÛT DE L'ACTION SUR 10 ANS

Le coût des actions pour renforcer les interconnexions est estimé à **27 672 000 €**.

POINTS DE VIGILANCE

- Approche globale des opérations de sécurisation nécessaire sur une même collectivité (*nouvelle ressource, renforcement du stockage*)
- Evolution des risques de non approvisionnement en eau (*évolution des priorités possible*)

ECHEANCIER PREVISIONNEL

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Reporté
Priorité 1				Priorité 2			Priorité 3			-
10 494 000 €				8 080 000 €			9 098 000 €			-

Remarque : Les coûts présentés sont une première estimation sans la prise en compte d'éventuelles subventions. La mise en place de certaines interconnexions peut nécessiter la création d'ouvrage (stockage, ressource) dont les coûts ne sont pas présentés dans cette fiche action.



SUIVI DE L'ACTION

<p style="text-align: center;"><u>INDICATEURS DE SUIVI</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Facteur de Probabilité et de Gravité de défaillance (méthode inter agences de l'eau pour analyser la sécurisation globale)• Bilan besoins ressources en période de pointe• Travaux de sécurisation quantitative réalisés (<i>suivi des priorités définies</i>)	<p style="text-align: center;"><u>CARTOGRAPHIE ASSOCIEE</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Classe de sécurisation de l'AEP• Bilan besoins ressources des UGE en période de pointe
<p style="text-align: center;"><u>FREQUENCE DE MISE A JOUR</u></p> <p>Annuelle pour l'ensemble des indicateurs et cartes associées.</p>	<p style="text-align: center;"><u>METHODE DE SUIVI DES INDICATEURS</u></p> <p>Fiche de suivi associée à cette action</p>

Point de vigilance : certaines opérations (études, travaux) ont pu être réalisées par des maîtres d'ouvrage depuis l'état des lieux de 2014 (phase 1) établi à partir de données de 2012. Aussi, une mise à jour des données est prévue en 2019 par la cellule d'animation du SDE.



Schéma Départemental EAU POTABLE	<i>Identifiant :</i> AEP 3.1.1	RENFORCER LES INTERCONNEXIONS
	FICHE DE SUIVI	

DETAILS COMPLEMENTAIRES SUR LES ACTIONS PRECONISEES

BV	Zone de cohérence	UGE	Détails opérations	Coût (€)	Priorité	Montant
VIENNE	MONTMORILLONNAIS	AVAILLES-LIMOUZINE	Interconnexion entre la ressource Croix de Boisse (CL Isle Jourdain) et le réservoir de la Brunetière (CL Destilles) et création d'une station de reprise de 200 m3	630 000 €	Priorité 1	10 494 000 €
VIENNE	MONTMORILLONNAIS	LEIGNES-SUR-FONTAINE (SIAEP)	Interconnexion entre Jouhet (selon la configuration d'une bache de mélange pour les eaux de Gué de Siaux) et le réservoir de Tussac (CL Leignes)	434 000 €	Priorité 1	
VIENNE	MONTMORILLONNAIS	LEIGNES-SUR-FONTAINE (SIAEP)	Interconnexion entre le réservoir de Monas (CL Lussac) et le réservoir de Servon (CL Leignes)	924 000 €	Priorité 1	
CREUSE	MONTMORILLONNAIS	MONTMORILLON	Interconnexion entre la ressource de Gué de Siaux (CL St Savin) et une bache de mélange (Jouhet)	868 000 €	Priorité 1	
CREUSE	MONTMORILLONNAIS	MONTMORILLON	Canalisation de refoulement entre la ressource de la Roche et la bache de mélange	168 000 €	Priorité 1	
CREUSE	MONTMORILLONNAIS	MONTMORILLON	Canalisation de refoulement entre la ressource de Chambon et la bache de mélange	700 000 €	Priorité 1	
CREUSE	MONTMORILLONNAIS	MONTMORILLON	Canalisation de refoulement entre la bache de mélange et le réseau actuel alimentant le château d'eau de Montmorillon	276 000 €	Priorité 1	
CREUSE	MONTMORILLONNAIS	SAINT-SAVIN (SIAEP)	Interconnexion entre le réservoir la Chaise (CL Nalliers la Bussière) et le réservoir la Croix (CL St Savin)	1 400 000 €	Priorité 1	
CLAIN	SUD VIENNE	DESTILLES (SIAEP)	Interconnexion entre la Fas (CL Sud Vienne) et le réservoir de la Brunetière (CL Destilles)	1 800 000 €	Priorité 1	
CLAIN	CENTRE CLAIN	GRAND POITIERS	Interconnexion entre l'ancien réservoir de Migné bourg et la ressource de Verneuil	504 000 €	Priorité 3 : replacé en priorité 1 car BV du Clain	
CLAIN	CENTRE CLAIN	GRAND POITIERS	Interconnexion entre le réservoir de Touffenet et le réservoir de Jappechien	1 500 000 €	Priorité 3	8 080 000 €
CLAIN	CENTRE CLAIN	GRAND POITIERS	Interconnexion entre le réservoir de Jappechien et le réservoir de la Pointe à Miteau	1 290 000 €	Priorité 3	
VIENNE	CENTRE CLAIN	SAINT-JULIEN-L'ARS	Interconnexion entre SIVASUD et CL St Julien l'Ars	480 000 €	Priorité 2	
CLAIN	SUD VIENNE	GENCAY (SIAEP)	Renforcement du réseau pour sécuriser les Roches	1 000 000 €	Priorité 2	8 080 000 €
CHARENTE	SUD VIENNE	S.E.A. DU SUD VIENNE	Mise en œuvre des étapes 4 et 5 de la restructuration de l'approvisionnement en eau.	6 000 000 €	Priorité 2	
CHARENTE	SUD VIENNE	S.E.A. DU SUD VIENNE	Renforcement du réseau entre Blanzay et chez Rebis et renforcement des réseaux internes.	600 000 €	Priorité 2	9 098 000 €
VIENNE	CHATELLERAUDAIS	HAUT CHATELLERAUDAIS (SIAEP)	Interconnexion entre le réseau de la zone industrielle de Châtelleraut et le réservoir des Moïneries à Ingrandes	736 000 €	Priorité 3	
VIENNE	EST GARTEMPE	ROCHE-POSAY	Interconnexion entre le réseau structurant de Pleumartin (CL de Vicq sur Gartempe) et le réservoir de la Roche Posay.	630 000 €	Priorité 3	
CREUSE	EST GARTEMPE	VICQ-SUR-GARTEMPE (SIAEP)	Interconnexion entre le réservoir de Monas (CL Lussac) et le réservoir de Servon (CL Leignes)	800 000 €	Priorité 3	
CLAIN	EST GARTEMPE	SIPEM	Interconnexion entre l'usine de Moussais et la canalisation F DN200 de Châtelleraut	1 378 000 €	Priorité 3	
CLAIN	HAUT POITOU	CISSE-QUINCAI (SIAEP)	Interconnexion entre Vouillé et le réservoir de Cissé	670 000 €	Priorité 3	
CLAIN	HAUT POITOU	VENDEUVRE-DU-POITOU (SIAEP)	Raccordement du nouveau forage Le Pau au site du Verger St Martin	500 000 €	Priorité 3	
THOUET	LOUDUNAIS	BAS LOUDUNAIS (COMITE LOCAL)	Raccordement d'un 4ème forage dans la forêt de Scévollés	1 520 000 €	Priorité 3	
THOUET	LOUDUNAIS	TROIS-MOUTIERS (COMITE LOCAL)	Raccordement d'une nouvelle ressource en eau	500 000 €	Priorité 3	
CREUSE	MONTMORILLONNAIS	BRIGUEIL-LE-CHANTRE (SIAEP)	Création et mise en service d'une nouvelle ressource en eau sur le site de la station de reprise route de Montmorillon Interconnexion entre le château d'eau de Bethines (CL Savin) et le réseau existant du CL de Brigueil le Chantre	350 000 €	Priorité 3	
VIENNE	MONTMORILLONNAIS	LUSSAC-LES-CHATEAUX (SIAEP)	Interconnexion entre le SIGEP (captage de la Balifère) et le réservoir de Villeneuve	798 000 €	Priorité 3	
CLAIN	SUD VIENNE	ROMAGNE (SIAEP)	Interconnexion entre Patural de Chiens et Puy Rabier	608 000 €	Priorité 3	
CLAIN	SUD VIENNE	ROMAGNE (SIAEP)	Interconnexion entre Puy Rabier et Patural des Chiens (réseau existant pour ensuite alimenter le réservoir)	608 000 €	Priorité 3	



DEFINITION DES INDICATEURS DE SUIVI RETENUS

Probabilité d'arrêt (voir méthode inter agences pour le mode de calcul) : La probabilité pour qu'un arrêt du service se produise suite à une pollution dépend de plusieurs paramètres :

- la nature de la ressource,
- le type d'environnement de la ressource,
- l'existence de dispositifs préventifs techniques et/ou réglementaires (périmètres de protection, systèmes d'alerte...),
- l'existence de dispositifs curatifs (nature des filières de traitement).

Gravité de l'arrêt (voir méthode inter agences pour le mode de calcul) : L'indicateur de gravité traduit l'impact de l'arrêt du service. Il correspond au pourcentage de réduction de la quantité d'eau distribuée par la collectivité.

Les indicateurs de Gravité et de Probabilité permettront de définir la sécurisation des UGE (classement de 1 à 4 ; la priorité 1 correspond aux UGE des classes 3 et 4)

Bilan besoins ressources : comparaison des ressources en eau d'une collectivité avec les besoins (généralement en situation de pointe). La priorité 2 correspond aux UGE ayant un bilan besoins ressources déficitaires.

Travaux de sécurisation quantitative réalisés : description des actions et travaux réalisés avec les montants associés (*cet indicateur prend en considération des actions AEP 3.1.2 et AEP 3.1.3*).

FOURNISSEURS DE DONNEES

Les maîtres d'ouvrages sont les producteurs des données permettant d'apprécier la vulnérabilité de l'approvisionnement en eau. Ces indicateurs seront donc à calculer.

Les Agences de l'Eau peuvent transmettre les dossiers concernant des travaux d'interconnexions subventionnés au titre de la sécurisation de l'approvisionnement en eau. Le Département dispose également d'une bonne connaissance des projets de sécurisation au sein des UGE.

SUIVI DES INDICATEURS

Le choix de l'échelle pour le suivi sera à co-construire avec l'ensemble des acteurs et par année.

L'état initial sera celui du Schéma Départemental de l'Eau, c'est-à-dire l'année 2012.

BILAN ET ORIENTATIONS DES ACTIONS FUTURES



Schéma Départemental EAU POTABLE	OBJECTIF 3 : GARANTIR EN PRIORITE LA SANTE PUBLIQUE ET LES USAGES	
	ACTION 1 : Sécuriser collectivement la quantité d'eau disponible dans une logique de solidarité territoriale	
	Fiche action AEP 3.1.2 : Renforcer les capacités de stockage	
	Création : décembre 2017	Révision :

CONTEXTE ET DESCRIPTION DE L'ACTION

La sécurisation quantitative de l'approvisionnement et de la distribution d'eau passe par la mise en œuvre de certaines actions, parfois complémentaires, visant à minimiser les ruptures d'alimentation en eau en période de crise (*fonctionnement dégradé*) :

- Le renforcement des interconnexions, (*Cf. fiche action AEP-3.1.1*);
- La création et / ou le renforcement des ouvrages de stockage, *objet de cette présente fiche action décrite ci-dessous* ;
- La recherche de nouvelles ressources en eau (*Cf. fiche action AEP-3.1.3*).

- **Description succincte et enjeux**

La sécurisation de l'alimentation en eau potable passe entre autre par l'adéquation des ouvrages de stockage avec les besoins en eau. L'analyse de l'autonomie des ouvrages de stockage a permis d'identifier les secteurs pour lesquels le renforcement des réservoirs est nécessaire. Des études spécifiques sur l'opportunité de ces renforcements seront à mener au regard de la sécurisation de l'approvisionnement en eau local et caractériser les ouvrages réellement nécessaires.

- **Objectifs et résultats attendus**

- Sécuriser quantitativement l'approvisionnement en eau potable (minimiser le risque de rupture de l'alimentation en eau)



MISE EN OEUVRE

<p style="text-align: center;"><u>ZONE D'ACTION</u></p> <p>Les collectivités concernées par cette action sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> celles présentant un approvisionnement en eau vulnérable (selon la méthode d'évaluation inter-agences) celles présentant des autonomies de stockage faibles (moins de 24h en situation moyenne et moins de 12h en situation de pointe). 	<table border="1"> <thead> <tr> <th>UGE</th> <th>CAPACITE (M3)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>DISSAY</td><td>300</td></tr> <tr><td>MONTMORILLON</td><td>500</td></tr> <tr><td>AVAILLES - LIMOUZINE</td><td>200</td></tr> <tr><td>CL HAUT POITOU</td><td>500</td></tr> <tr><td>CL PAYRE</td><td>300</td></tr> <tr><td>CL GENCAY</td><td>1000</td></tr> <tr><td>SAINT-GEORGES-LES-BAILLARGEAUX</td><td>300</td></tr> <tr><td>CL TROIS VALLEES</td><td>400</td></tr> <tr><td>CL VICQ SUR GARTEMPE</td><td>500</td></tr> <tr><td>CL VOUILLE FROZES</td><td>500</td></tr> <tr><td>CL VENDEUVRE</td><td>1000</td></tr> <tr><td>GRAND POITIERS</td><td>500</td></tr> <tr><td>GRAND POITIERS</td><td>1500</td></tr> <tr><td>CL LUSIGNAN</td><td>1500</td></tr> <tr><td>SIVASUD</td><td>1500</td></tr> <tr><td>CL BAS LOUDUNAIS</td><td>1000</td></tr> <tr><td>CL BAS LOUDUNAIS</td><td>1000</td></tr> </tbody> </table>	UGE	CAPACITE (M3)	DISSAY	300	MONTMORILLON	500	AVAILLES - LIMOUZINE	200	CL HAUT POITOU	500	CL PAYRE	300	CL GENCAY	1000	SAINT-GEORGES-LES-BAILLARGEAUX	300	CL TROIS VALLEES	400	CL VICQ SUR GARTEMPE	500	CL VOUILLE FROZES	500	CL VENDEUVRE	1000	GRAND POITIERS	500	GRAND POITIERS	1500	CL LUSIGNAN	1500	SIVASUD	1500	CL BAS LOUDUNAIS	1000	CL BAS LOUDUNAIS	1000
UGE	CAPACITE (M3)																																				
DISSAY	300																																				
MONTMORILLON	500																																				
AVAILLES - LIMOUZINE	200																																				
CL HAUT POITOU	500																																				
CL PAYRE	300																																				
CL GENCAY	1000																																				
SAINT-GEORGES-LES-BAILLARGEAUX	300																																				
CL TROIS VALLEES	400																																				
CL VICQ SUR GARTEMPE	500																																				
CL VOUILLE FROZES	500																																				
CL VENDEUVRE	1000																																				
GRAND POITIERS	500																																				
GRAND POITIERS	1500																																				
CL LUSIGNAN	1500																																				
SIVASUD	1500																																				
CL BAS LOUDUNAIS	1000																																				
CL BAS LOUDUNAIS	1000																																				
<p style="text-align: center;"><u>MAITRISE D'OUVRAGE PRESSENTIE</u></p> <p>Structures gestionnaires de l'AEP (Grand Poitiers, Eaux de Vienne - Siveer, Montmorillon, Jouhet, La Roche Posay).</p>	<p style="text-align: center;"><u>PARTENAIRES POTENTIELS</u></p> <p>Agences de l'Eau et Département de la Vienne : financeurs potentiels d'une partie des actions</p>																																				
<p style="text-align: center;"><u>COÛT DE L'ACTION SUR 10 ANS</u></p> <p>Le coût des actions pour renforcer les ouvrages de stockage est estimé à 11 550 000 €.</p>	<p style="text-align: center;"><u>POINTS DE VIGILANCE</u></p> <p>Approche globale des opérations de sécurisation nécessaire sur une même collectivité (nouvelle ressource, renforcement des interconnexions)</p>																																				
<p style="text-align: center;"><u>ECHEANCIER PREVISIONNEL</u></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>2018</th> <th>2019</th> <th>2020</th> <th>2021</th> <th>2022</th> <th>2023</th> <th>2024</th> <th>2025</th> <th>2026</th> <th>2027</th> <th>Reporté</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td></td> <td>2,07 m€</td> <td>2,07 m€</td> <td>1,60 m€</td> <td>1,60 m€</td> <td>1,47 m€</td> <td>2,10 m€</td> <td>0,62 m€</td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table> <p><i>Remarque : Les coûts présentés sont une première estimation sans la prise en compte d'éventuelles subventions.</i></p>		2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Reporté			2,07 m€	2,07 m€	1,60 m€	1,60 m€	1,47 m€	2,10 m€	0,62 m€																
2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Reporté																											
		2,07 m€	2,07 m€	1,60 m€	1,60 m€	1,47 m€	2,10 m€	0,62 m€																													

SUIVI DE L'ACTION

<p style="text-align: center;"><u>INDICATEURS DE SUIVI</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Facteur de Probabilité et de Gravité de défaillance (méthode inter agences de l'eau pour analyser la sécurisation globale) Augmentation des capacités de stockage durant l'année passée Autonomie de stockage en situation moyenne et de pointe Pourcentage de réalisation de l'action 	<p style="text-align: center;"><u>CARTOGRAPHIE ASSOCIEE</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Classe de sécurisation de l'AEP Autonomie de stockage en situation moyenne et de pointe
<p style="text-align: center;"><u>FREQUENCE DE MISE A JOUR</u></p> <p>Annuelle pour l'ensemble des indicateurs et cartes associées.</p>	<p style="text-align: center;"><u>METHODE DE SUIVI DES INDICATEURS</u></p> <p>Fiche de suivi associée à cette action.</p>

Point de vigilance : certaines opérations (études, travaux) ont pu être réalisées par des maîtres d'ouvrage depuis l'état des lieux de 2014 (phase 1) établi à partir de données de 2012. Aussi, une mise à jour des données est prévue en 2019 par la cellule d'animation du SDE.



Schéma Départemental EAU POTABLE	Identifiant : AEP 3.1.2	RENFORCER LES CAPACITES DE STOCKAGE
	FICHE DE SUIVI	

DETAILS COMPLEMENTAIRES SUR LES ACTIONS PRECONISEES

ZONE	UGE	CAPACITE (M3)	COUT (€HT)
Est Gartempe	DISSAY	300	500 000
Montmorillonais	MONTMORILLON	500	500 000
Montmorillonais	AVAILLES - LIMOUZINE	200	250 000
Haut Poitou	CL HAUT POITOU	500	800 000
Sud Vienne	CL PAYRE	300	500 000
Sud Vienne	CL GENCAY	1000	700 000
Est Gartempe	SAINT-GEORGES-LES-BAILLARGEUX	300	500 000
Haut Poitou	CL TROIS VALLEES	400	650 000
Est Gartempe	CL VICQ SUR GARTEMPE	500	800 000
Haut Poitou	CL VOUILLE FROZES	500	800 000
Haut Poitou	CL VENDEUVRE	1000	500 000
Centre Clain	GRAND POITIERS	500	500 000
Centre Clain	GRAND POITIERS	1500	1 600 000
Centre Clain	CL LUSIGNAN	1500	850 000
Centre Clain	SIVASUD	1500	850 000
Loudunais	CL BAS LOUDUNAIS	1000	Travaux en cours
Loudunais	CL BAS LOUDUNAIS	1000	1 250 000
TOTAL		12 500	11 550 000

Tableau à modifier en enlevant la dernière colonne et en mettant à jour le total qui doit être de 11 550 000 euros.

DEFINITION DES INDICATEURS DE SUIVI RETENUS

Probabilité d'arrêt (voir méthode inter agences pour le mode de calcul) : La probabilité pour qu'un arrêt du service se produise suite à une pollution dépend de plusieurs paramètres :

- la nature de la ressource,
- le type d'environnement de la ressource,
- l'existence de dispositifs préventifs techniques et/ou réglementaires (périmètres de protection, systèmes d'alerte...),
- l'existence de dispositifs curatifs (nature des filières de traitement).

Gravité de l'arrêt (voir méthode inter agences pour le mode de calcul) : L'indicateur de gravité traduit l'impact de l'arrêt du service. Il correspond au pourcentage de réduction de la quantité d'eau distribuée par la collectivité.

Capacités de stockage (m³)

Augmentation des capacités de stockage (m³) : volume de stockage créé durant l'année passée

Autonomie de stockage en situation moyenne (h) : ratio entre le volume de stockage (m³) et les besoins moyens journaliers (m³/j) x 24h. Le volume de stockage retenu est généralement de l'ordre de 80% du volume maximal des ouvrages.

Autonomie de stockage de situation de pointe (h) : ratio entre le volume de stockage (m³) et les besoins journaliers de pointe (m³/j) x 24h. Le volume de stockage retenu est généralement de l'ordre de 80% du volume maximal des ouvrages.

Pourcentage de réalisation de l'action



FOURNISSEURS DE DONNEES

Les maîtres d'ouvrages sont les producteurs des données permettant d'apprécier la vulnérabilité de l'approvisionnement en eau.

Les Agences de l'Eau peuvent transmettre les dossiers concernant des travaux subventionnés au titre de la sécurisation de l'approvisionnement en eau. Le Département dispose également d'une bonne connaissance des projets de sécurisation au sein des UGE.

SUIVI DES INDICATEURS

Le choix de l'échelle pour le suivi sera à co-construire avec l'ensemble des acteurs et par année.

L'état initial sera celui du Schéma Départemental de l'Eau, c'est-à-dire l'année 2012.

BILAN ET ORIENTATIONS DES ACTIONS FUTURES



Schéma Départemental EAU POTABLE	OBJECTIF 3 : GARANTIR EN PRIORITE LA SANTE PUBLIQUE ET LES USAGES	
	ACTION 1 : Sécuriser collectivement la quantité d'eau disponible dans une logique de solidarité territoriale	
	Fiche action AEP 3.1.3 : Rechercher de nouvelles ressources en eau	
	Création : décembre 2017	Révision :

CONTEXTE ET DESCRIPTION DE L'ACTION

La sécurisation quantitative de l'approvisionnement et de la distribution d'eau passe par la mise en œuvre de certaines actions, parfois complémentaires, visant à minimiser les ruptures d'alimentation en eau en période de crise (*fonctionnement dégradé*) :

- La création et / ou le renforcement des interconnexions existantes (*Cf. fiche action AEP-3.1.1*) ;
- La création et / ou le renforcement des ouvrages de stockage (*Cf. fiche action AEP-3.1.2*) ;
- La recherche de nouvelles ressources en eau, *objet de cette présente fiche action décrite ci-dessous.*

- **Description succincte et enjeux**

La sécurisation de l'alimentation en eau potable passe entre autre par la recherche de nouvelles ressources en eau :

- au niveau de zones susceptibles de présenter un intérêt d'après l'étude des ressources stratégiques issue du SDE et d'après la connaissance hydrogéologique du département de la Vienne ;
- au niveau des UGE qui présentent une sécurisation de leur approvisionnement en eau vulnérable ;
- au niveau des UGE présentant un bilan besoins – ressources déficitaire en situations de pointe actuelle.

- **Objectifs et résultats attendus**

- Sécuriser quantitativement et qualitative de l'approvisionnement en eau
- Diversifier la ressource en eau

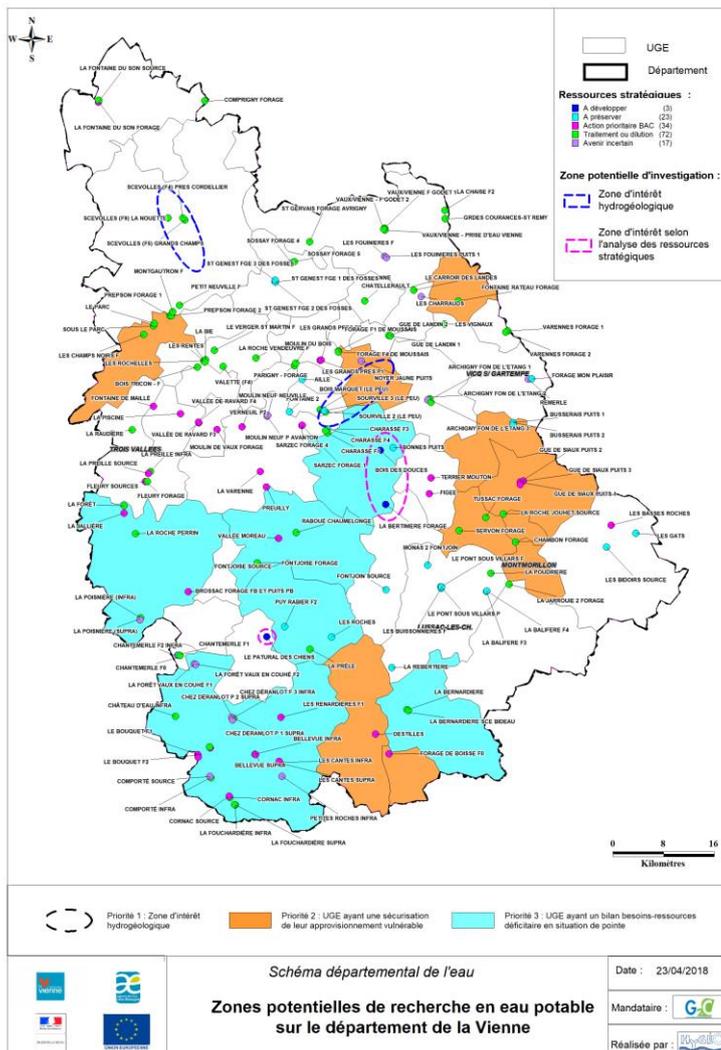


MISE EN OEUVRE

ZONE D'ACTION

Trois niveaux de hiérarchisation ont été définis :

- **Priorité 1** : les UGE se trouvant dans une zone d'intérêt selon l'analyse des ressources stratégiques et dans une zone d'intérêt hydrogéologique ;
- **Priorité 2** : les UGE qui présentent une sécurisation de leur approvisionnement en eau vulnérable (UGE des catégories 3 et 4 de l'étude de sécurisation AEP) ;
- **Priorité 3** : les UGE présentant un bilan besoins – ressources déficitaire en situation de pointe actuelle.



MAITRISE D'OUVRAGE PRESENTIE

Structures gestionnaires de l'AEP (*Eaux de Vienne - Siveer, Montmorillon, Jouhet, La Roche Posay*).

PARTENAIRES POTENTIELS

Agences de l'Eau et Département de la Vienne: financeurs potentiels d'une partie des actions

COUT DE L'ACTION SUR 10 ANS

Le coût des actions pour rechercher de nouvelles ressources en eau est estimé à **4,85 millions €**.

POINTS DE VIGILANCE

Approche globale des opérations de sécurisation nécessaire sur une même collectivité (*nouvelle ressource, renforcement des interconnexions*)

ECHEANCIER PREVISIONNEL

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Reporté
Priorité 1				Priorité 2			Priorité 3			
1 600 000 €				1 900 000 €			1 350 000 €			-

Remarque : Les coûts présentés sont une première estimation sans la prise en compte d'éventuelles subventions.



SUIVI DE L'ACTION

<p style="text-align: center;"><u>INDICATEURS DE SUIVI</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Démarche de recherche en eau engagée• Nombre de forages de reconnaissance réalisés• Pourcentage des montants financiers engagés par priorité	<p style="text-align: center;"><u>CARTOGRAPHIE ASSOCIEE</u></p> <p>Aucune</p>
<p style="text-align: center;"><u>FREQUENCE DE MISE A JOUR</u></p> <p>En continu pour l'ensemble des indicateurs</p>	<p style="text-align: center;"><u>METHODE DE SUIVI DES INDICATEURS</u></p> <p>Fiche de suivi associée à cette action</p>

Point de vigilance : certaines opérations (études, travaux) ont pu être réalisées par des maîtres d'ouvrage depuis l'état des lieux de 2014 (phase 1) établi à partir de données de 2012. Aussi, une mise à jour des données est prévue en 2019 par la cellule d'animation du SDE.



Schéma Départemental EAU POTABLE	<i>Identifiant :</i> AEP 3.1.3	RECHERCHER DE NOUVELLES RESSOURCES EN EAU
	FICHE DE SUIVI	

DEFINITION DES INDICATEURS DE SUIVI RETENUS

Démarche de recherche en eau engagée : étude hydrogéologique engagée pour la recherche de nouvelle ressource en eau

Nombre de forages de reconnaissance réalisés

Pourcentage des montants financiers engagés par priorité

Choix des zones de recherche :

- la nature de la ressource ,
- le type d'environnement de la ressource ,
- l'existence de dispositifs préventifs réglementaires (périmètres de protection, AAC...),
- l'existence de réseau à proximité facilitant le raccordement.

FOURNISSEURS DE DONNEES

Les maîtres d'ouvrages sont les producteurs des données permettant d'apprécier la vulnérabilité de l'approvisionnement en eau.

Les Agences de l'Eau peuvent transmettre les dossiers concernant des travaux subventionnés au titre de la sécurisation de l'approvisionnement en eau.

L'ARS dispose également d'une bonne connaissance des projets de sécurisation au sein des UGE.

SUIVI DES INDICATEURS

Tous les indicateurs doivent être suivis à l'échelle du département et par année.

L'état initial sera celui du Schéma Départemental de l'Eau, c'est-à-dire l'année 2012.

BILAN ET ORIENTATIONS DES ACTIONS FUTURES



Schéma Départemental EAU POTABLE	OBJECTIF 3 : GARANTIR EN PRIORITE LA SANTE PUBLIQUE ET LES USAGES	
	ACTION 2 : Garantir la qualité sanitaire de l'eau distribuée	
	Fiche action AEP 3.2.1 : Créer des ouvrages de traitement	
	Création : décembre 2017	Révision :

CONTEXTE ET DESCRIPTION DE L'ACTION

Garantir la santé publique passe entre autre par une maîtrise de la bonne qualité sanitaire de l'eau distribuée ; l'atteinte de cet objectif constitue l'une des priorités du Schéma Départemental de l'Eau de la Vienne. La mise en œuvre de cette action nécessite :

- La création et / ou le renforcement d'ouvrages de traitement, *objet de cette présente fiche action décrite ci-dessous* ;
- Le renouvellement des canalisations présentant un risque de relargage de CVM dans l'eau (*Cf. fiche action AEP-3.2.2*) ;
- La suppression des derniers branchements en plomb (*Cf. fiche action AEP-3.2.3*) ;
- La mise en œuvre de la démarche SéSanE pour sécuriser l'approvisionnement en eau (*Cf. fiche action AEP-3.2.4*) ;
- La gestion adaptée des ressources en eau présentant du sélénium (*Cf. fiche action AEP-3.2.5*).

• Description succincte et enjeux

L'analyse menée dans le cadre du SDE pour améliorer l'approvisionnement en eau et sa sécurisation qualitative a conduit à proposer la **création de 8 usines de traitement** précisées dans cette fiche **qui traitent à la fois des éléments naturels indésirables mais aussi des pollutions d'origine anthropique (produits phytosanitaires)**.

Aussi d'autres collectivités disposent actuellement de ressources en eau vulnérables qualitativement, notamment aux pollutions d'origine anthropique (*nitrates et produits phytosanitaires*). Aucun traitement n'a été proposé pour l'heure sur ces ressources afin de privilégier les actions préventives pour la reconquête et le maintien de la qualité des eaux brutes sur les différentes masses d'eau concernées. Les ressources vulnérables les plus stratégiques devront bénéficier en priorité de ces actions : les 17 AAC prioritaires SDAGE et les 11 AAC prioritaires BAC identifiées par le SDE (*Cf. Fiche action AEP-1.1.1 : engager des démarches visant à diminuer les pollutions diffuses en priorité sur les ressources stratégiques en eau potable*).

Enfin, il est recommandé que la création d'usines de traitement des pollutions anthropiques (nitrates et produits phytosanitaires) soit réalisée en dernier recours, et en complément d'actions préventives, quand toutes les autres possibilités d'actions préventives et de reconquête ont échoué ou sont insuffisantes à court terme pour satisfaire à l'usage.

• Objectifs et résultats attendus

- Sécuriser qualitativement l'approvisionnement en eau potable (*garantir une bonne qualité de l'eau distribuée au regard des exigences réglementaires*)



MISE EN OEUVRE

ZONE D'ACTION

Les collectivités concernées par cette action sont :

- celles présentant une sécurisation de leur approvisionnement en eau vulnérable (*selon la méthode d'évaluation inter-agences*)
- celles présentant une qualité d'eau brute dégradée (hors pollution d'origine anthropique).

ZONE	UGE	CAPACITE (M3)	TYPE	RESSOURCES TRAITÉES	COUT (€HT)
Est Gartempe	CL Vicq sur Gartempe	1000	Traitement du fer et de la turbidité	Nouveau captage de la Grande Pinsonnerie	600 000
Centre Clain	CL Lusignan	2000	Traitement du fer et de la turbidité	Captage de la Jallière	900 000
Centre Clain	SIVASUD	6000	Traitement du fer, de la turbidité et des produits phytosanitaires	Réhabilitation de l'usine de Preulliy	4 000 000
Sud Vienne	CL Gençay	1000	Traitement du fer et de la turbidité	Captage de Puy Rabier	600 000
Haut Poitou	CL Vendeuve	4000	Traitement du fer et de la turbidité	Captages de Valette et du Verger St Martin Nouveau captage à créer	1 800 000
Haut Poitou	CL Champigny le Rochereau	1000	Traitement du fer et de la turbidité	Captage de Bois Tricon	600 000
Montmorillonnais	Chauvigny	1000	Traitement permanent des produits phytosanitaires	Captages de Terrier Mouton et Figée	450 000
Loudunais	CL Trois Moutiers	1000	Traitement du fer et de la turbidité	Nouveau captage à créer	600 000
TOTAL					9 550 000

MAITRISE D'OUVRAGE PRESSENTIE

Structures gestionnaires de l'AEP (*Grand Poitiers, Eaux de Vienne - Siveer, Montmorillon, Jouhet, La Roche Posay*).

PARTENAIRES POTENTIELS

- Agences de l'Eau et Département de la Vienne : financeurs potentiels d'une partie des actions
- ARS : suivi départemental de la qualité de l'eau

COUT DE L'ACTION SUR 10 ANS

Le coût des actions pour créer de nouveaux ouvrages de traitement est estimé à **9 550 000 €**.

POINTS DE VIGILANCE

Approche globale des opérations de sécurisation nécessaire sur une même collectivité (*nouvelle ressource, renforcement du stockage, des interconnexions*)

Le besoin de création de nouvelles usines de traitement, non recensé lors de l'analyse du SDE, peut apparaître lors de sa mise en œuvre au regard notamment des évolutions de la connaissance et de la recherche de nouvelles molécules de phyto-produits sanitaires. Ce nouveau besoin pourra être intégré au schéma.

ECHEANCIER PREVISIONNEL

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Reporté
0,75 M€	1,65 M€	2,9 M€	2 M€	1,125 M€	1,125 M€					

Remarque : Les coûts présentés sont une première estimation sans la prise en compte d'éventuelles subventions.



SUIVI DE L'ACTION

<p style="text-align: center;"><u>INDICATEURS DE SUIVI</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Facteur de Probabilité et de Gravité de défaillance (<i>méthode inter agences de l'eau pour analyser la sécurisation globale</i>)• Qualité des eaux brutes exploitées (<i>produits phytosanitaires</i>)• Qualité des eaux distribuées (<i>taux de conformité physico-chimique et taux de conformité bactériologique</i>)• Nombre de stations de traitement réalisées	<p style="text-align: center;"><u>CARTOGRAPHIE ASSOCIEE</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Classe de sécurisation de l'AEP• Teneurs en paramètres indésirables selon les UGE
<p style="text-align: center;"><u>FREQUENCE DE MISE A JOUR</u></p> <p>Annuelle pour l'ensemble des indicateurs et cartes associées.</p>	<p style="text-align: center;"><u>METHODE DE SUIVI DES INDICATEURS</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Fiche de suivi associée à cette action• Rapports sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) réalisés par les maîtres d'ouvrages• Rapport annuel de l'ARS

Point de vigilance : certaines opérations (études, travaux) ont pu être réalisées par des maîtres d'ouvrage depuis l'état des lieux de 2014 (phase 1) établi à partir de données de 2012. Aussi, une mise à jour des données est prévue en 2019 par la cellule d'animation du SDE.



Schéma Départemental EAU POTABLE	<i>Identifiant :</i> AEP 3.2.1	CREER DES OUVRAGES DE TRAITEMENT
	FICHE DE SUIVI	

DEFINITION DES INDICATEURS DE SUIVI RETENUS

Probabilité d'arrêt (*voir méthode inter agences pour le mode de calcul*) : La probabilité pour qu'un arrêt du service se produise suite à une pollution dépend de plusieurs paramètres :

- la nature de la ressource,
- le type d'environnement de la ressource,
- l'existence de dispositifs préventifs techniques et/ou réglementaires (*périmètres de protection, systèmes d'alerte...*),
- l'existence de dispositifs curatifs (*nature des filières de traitement*).

Gravité de l'arrêt (*voir méthode inter agences pour le mode de calcul*) : L'indicateur de gravité traduit l'impact de l'arrêt du service. Il correspond au pourcentage de réduction de la quantité d'eau distribuée par la collectivité.

Taux de conformité physico-chimique – indicateur P102.1 du RPQS (%) : taux de conformité des analyses d'eau sur les critères physico chimiques

Taux de conformité bactériologique – indicateur P101.1 du RPQS (%) : taux de conformité des analyses d'eau sur les critères bactériologiques

Qualité des eaux brutes exploitées : suivi de l'évolution des produits phytosanitaires sur les ressources traitées

Qualité des eaux distribuées (*taux de conformité physico-chimique et taux de conformité bactériologique*)

Nombre de stations de traitement réalisées

FOURNISSEURS DE DONNEES

Les maîtres d'ouvrages sont les producteurs des données permettant d'apprécier la vulnérabilité de l'approvisionnement en eau.

Les Agences de l'Eau peuvent transmettre les dossiers concernant des travaux subventionnés au titre de la sécurisation de l'approvisionnement en eau. Le Département dispose également d'une bonne connaissance des projets de sécurisation au sein des UGE.

L'ARS dispose de données consolidées sur la qualité de l'eau et les taux de conformité.

SUIVI DES INDICATEURS

Le choix de l'échelle pour le suivi sera à co-construire avec l'ensemble des acteurs et par année.

L'état initial sera celui du Schéma Départemental de l'Eau, c'est-à-dire l'année 2012.

BILAN ET ORIENTATIONS DES ACTIONS FUTURES



Schéma Départemental EAU POTABLE	OBJECTIF 3 : GARANTIR EN PRIORITE LA SANTE PUBLIQUE ET LES USAGES	
	ACTION 2 : Garantir la qualité sanitaire de l'eau distribuée	
	Fiche action AEP 3.2.2 : Lutter contre le risque CVM	
	Création : décembre 2017	Révision :

CONTEXTE ET DESCRIPTION DE L'ACTION

Garantir la santé publique passe entre autre par une maîtrise de la bonne qualité sanitaire de l'eau distribuée ; l'atteinte de cet objectif constitue l'une des priorités du Schéma Départemental de l'Eau de la Vienne. La mise en œuvre de cette action nécessite :

- La création et / ou le renforcement d'ouvrages de traitement (Cf. fiche action AEP-3.2.1) ;
- Le renouvellement des canalisations présentant un risque de relargage de CVM dans l'eau, objet de cette présente fiche action décrite ci-dessous ;
- La suppression des derniers branchements en plomb (Cf. fiche action AEP-3.2.3) ;
- La mise en œuvre de la démarche SéSanE pour sécuriser l'approvisionnement en eau (Cf. fiche action AEP-3.2.4) ;
- La gestion adaptée des ressources en eau présentant du sélénium (Cf. fiche action AEP-3.2.5).

• Description succincte et enjeux

Les canalisations en PVC posées avant 1980 présentent un risque de relargage dans l'eau de Chlorure de Vinyle Monomère (CVM), élément toxique pour l'homme. Le procédé de fabrication ayant évolué à partir des années 80, les conduites posées après 1980 ne présentent plus ce risque.

L'ARS a réalisé un recensement des conduites en PVC posées avant 1980 sur le département de la Vienne, afin d'apprécier les enjeux sanitaires sur chaque UGE :

Sur les 11 426 km de réseau AEP recensés par l'ARS sur département de la Vienne, 4 477 km sont identifiés comme étant des canalisations PVC posées avant 1980, soit 39,2 % du linéaire total du réseau. Le risque de présence de CVM dans l'eau distribuée dépend du temps de contact cumulé de l'eau avec ces conduites à risques. La **réalisation de purges sur les réseaux présentant d'importants temps de séjour de l'eau** et le renouvellement progressif de certaines canalisations permettront de minimiser les teneurs en CVM dans l'eau.

En prenant comme hypothèse que **10% des conduites en PVC posées avant 1980 sont réellement à l'origine du relargage de CVM dans l'eau, le linéaire concerné est d'environ 450 km. Aussi, le renouvellement de ces réseaux constitue donc un enjeu majeur de santé publique.** En cas de dépassement des 0,5 µg/L en CVM, une interdiction de consommer l'eau sera prononcée.

• Objectifs et résultats attendus

- Sécuriser la distribution de l'eau potable (assurer la conformité de la qualité de l'eau distribuée)

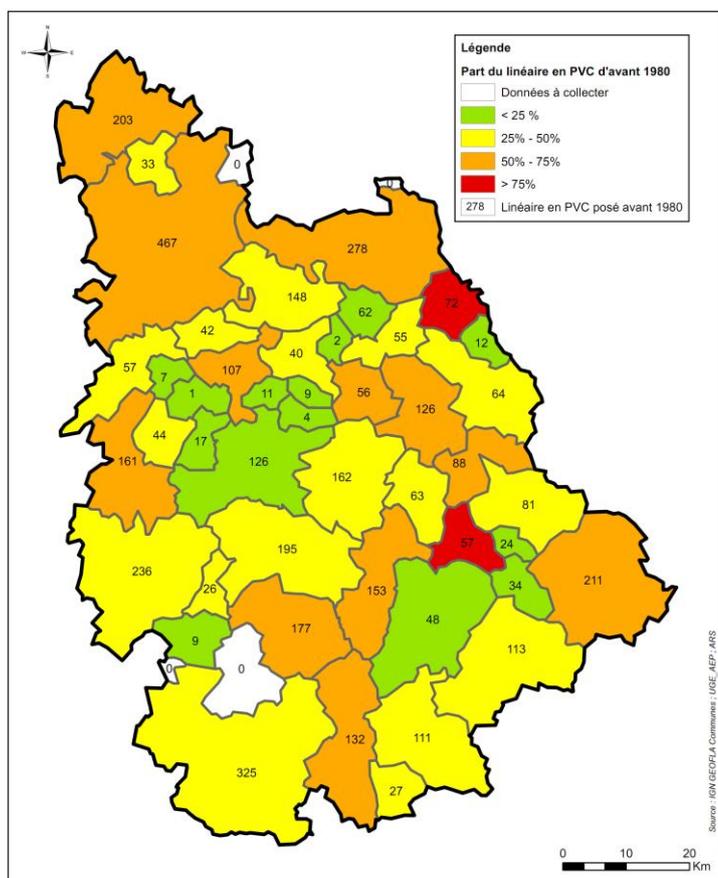


MISE EN OEUVRE

ZONE D'ACTION

Toutes les collectivités présentent des canalisations potentiellement à risque. Ce risque devra être confirmé par des analyses d'eau en vue de hiérarchiser les programmes de renouvellement.

La carte ci-contre permet de visualiser les UGE présentant des parts importantes de linéaire en PVC avant 1980.



MAITRISE D'OUVRAGE PRESSENTIE

Structures gestionnaires de l'AEP (*Grand Poitiers, Eaux de Vienne - Siveer, Montmorillon, Jouhet, La Roche Posay*).

PARTENAIRES POTENTIELS

Agences de l'Eau : financeur potentiel d'une partie des actions
ARS : suivi départemental de la qualité de l'eau

COÛT DE L'ACTION

Le coût des actions pour renouveler les 10% (450 km) des conduites en PVC posées avant 1980, qui présentent potentiellement un risque (*hypothèse retenue dans le cadre du SDE*), est estimé à **38 057 000 €**.

L'ensemble de ces canalisations ne seront pas à renouveler au court des 10 prochaines années ; les canalisations réellement responsables de relargage seront ciblées dans un premier temps.

POINTS DE VIGILANCE

- Montant des opérations parfois important
- Vérification nécessaire des zones de risques théoriques en amont des travaux

Coût retenu sur 10 ans : Considérant la nécessité de mettre en œuvre certaines actions urgentes et de ne renouveler que les conduites réellement à risque, une partie des actions de renouvellement des réseaux peut être reportée après 2027 (*environ 18 millions €*). **Le montant retenu sur les 10 ans du programme est de 20 millions €.**

ECHEANCIER PREVISIONNEL										
2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Reporté
2 M€	2 M€	2 M€	2 M€	2 M€	2 M€	2 M€	2 M€	2 M€	2 M€	18 M€

Remarque : Les coûts présentés sont une première estimation sans la prise en compte d'éventuelles subventions.



SUIVI DE L'ACTION

<p style="text-align: center;"><u>INDICATEURS DE SUIVI</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Qualité des eaux distribuées (<i>teneur en CVM, nombre d'analyses réalisées, nombre d'analyses positives</i>)• Linéaire de conduites en PVC posé avant 1980• Linéaire de canalisations en PVC posées avant 1980 renouvelé	<p style="text-align: center;"><u>CARTOGRAPHIE ASSOCIEE</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Nombre d'analyses positives par UGE• Linéaire de conduites en PVC posé avant 1980• Linéaire de canalisations en PVC posées avant 1980 renouvelé
<p style="text-align: center;"><u>FREQUENCE DE MISE A JOUR</u></p> <p>Annuelle pour l'ensemble des indicateurs et cartes associées.</p>	<p style="text-align: center;"><u>METHODE DE SUIVI DES INDICATEURS</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Fiche de suivi associée à cette action• Rapports sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) réalisés par les maîtres d'ouvrages• Rapport annuel de l'ARS• Dossiers de subvention Agences de l'Eau

Point de vigilance : certaines opérations (études, travaux) ont pu être réalisées par des maîtres d'ouvrage depuis l'état des lieux de 2014 (phase 1) établi à partir de données de 2012. Aussi, une mise à jour des données est prévue en 2019 par la cellule d'animation du SDE.



Schéma Départemental EAU POTABLE	<i>Identifiant :</i> AEP 3.2.2	LUTTER CONTRE LE RISQUE CVM
	FICHE DE SUIVI	

DEFINITION DES INDICATEURS DE SUIVI RETENUS

Linéaire de canalisations en PVC posées avant 1980 (km)

Nombre d'analyses positives aux CVM durant l'année

Linéaire de canalisations en PVC posées avant 1980 renouvelé (km)

FOURNISSEURS DE DONNEES

Les maîtres d'ouvrages sont les producteurs des données (*Eaux de Vienne – Siveer, Grand Poitiers, Montmorillon – Jouhet, La Roche Posay*).

L'ARS dispose de données consolidées sur la qualité de l'eau et le suivi des risques CVM au sein des réseaux AEP.

SUIVI DES INDICATEURS

Le choix de l'échelle pour le suivi sera à co-construire avec l'ensemble des acteurs et par année.

L'état initial sera celui du Schéma Départemental de l'Eau, c'est-à-dire l'année 2012.

BILAN ET ORIENTATIONS DES ACTIONS FUTURES



Schéma Départemental EAU POTABLE	OBJECTIF 3 : GARANTIR EN PRIORITE LA SANTE PUBLIQUE ET LES USAGES	
	ACTION 2 : Garantir la qualité sanitaire de l'eau distribuée	
	Fiche action 3.2.3 : Supprimer les branchements en plomb	
	Création : décembre 2017	Révision :

CONTEXTE ET DESCRIPTION DE L'ACTION

Garantir la santé publique passe entre autre par une maîtrise de la bonne qualité sanitaire de l'eau distribuée ; l'atteinte de cet objectif constitue l'une des priorités du Schéma Départemental de l'Eau de la Vienne. La mise en œuvre de cette action nécessite :

- La création et / ou le renforcement d'ouvrages de traitement (Cf. fiche action AEP-3.2.1) ;
- Le renouvellement des canalisations présentant un risque de relargage de CVM dans l'eau (Cf. fiche action AEP-3.2.2) ;
- La suppression des derniers branchements en plomb, objet de cette présente fiche action décrite ci-dessous ;
- La mise en œuvre de la démarche SéSanE pour sécuriser l'approvisionnement en eau (Cf. fiche action AEP-3.2.4) ;
- La gestion adaptée des ressources en eau présentant du sélénium (Cf. fiche action AEP-3.2.5).

• Description succincte et enjeux

Jusque dans les années 70, le plomb a été utilisé dans les réseaux de distribution, car il était le seul matériau capable de garantir une étanchéité parfaite et d'empêcher la contamination de l'eau distribuée. Il a notamment été utilisé pour les branchements particuliers. Or, au contact de ces branchements et canalisations, l'eau potable peut se charger en plomb, élément toxique cumulatif pour l'homme.

Les branchements en plomb sont **proscrits depuis la directive européenne 98/83/CE du 3 novembre 1998**, qui limite les teneurs en plomb dans l'eau.

Dans le département de la Vienne, sur les 21 UGE pour lesquelles l'information est disponible, **9,4 % des branchements sont encore en plomb en 2012**, sur les 124 539 branchements d'eau potable recensés. **En considérant que des travaux de renouvellement ont déjà été engagés depuis 2012, une estimation de l'ordre de 9000 branchements en plomb restants peut être retenue.**

• Objectifs et résultats attendus

- Sécuriser la distribution de l'eau potable (*assurer la conformité de la qualité de l'eau distribuée*)



MISE EN OEUVRE

ZONE D'ACTION

Toutes les UGE présentant encore des branchements en plomb sont concernées.

MAITRISE D'OUVRAGE PRESENTIEE

Structures gestionnaires de l'AEP (*Grand Poitiers, Eaux de Vienne - Siveer, Montmorillon, Jouhet, La Roche Posay*).

PARTENAIRES POTENTIELS

ARS : suivi départemental de la qualité de l'eau

COUT DE L'ACTION SUR 10 ANS

Le coût des actions pour supprimer les branchements en plomb est estimé à **8 745 000 €**.

POINTS DE VIGILANCE

- Mutualisation des travaux avec le renouvellement de canalisations
- Accessibilité de certains vieux branchements en plomb

ECHEANCIER PREVISIONNEL

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Reporté
8 745 000 €										

Remarque : Les coûts présentés sont une première estimation sans la prise en compte d'éventuelles subventions.

SUIVI DE L'ACTION

INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de branchements en plomb restants
- Nombre de branchements en plomb renouvelés
- Qualité des eaux distribuées (*teneur en plomb*)

CARTOGRAPHIE ASSOCIEE

- Nombre d'analyses positives par UGE
- Nombre de branchements en plomb restants par UGE

FREQUENCE DE MISE A JOUR

Annuelle pour l'ensemble des indicateurs et cartes associées.

METHODE DE SUIVI DES INDICATEURS

- Fiche de suivi associée à cette action
- Rapports sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) réalisés par les maîtres d'ouvrages
- Rapport annuel de l'ARS

Point de vigilance : certaines opérations (études, travaux) ont pu être réalisées par des maîtres d'ouvrage depuis l'état des lieux de 2014 (phase 1) établi à partir de données de 2012. Aussi, une mise à jour des données est prévue en 2019 par la cellule d'animation du SDE.



Schéma Départemental EAU POTABLE	<i>Identifiant :</i> AEP 3.2.3	SUPPRIMER LES BRANCHEMENTS EN PLOMB
	FICHE DE SUIVI	

DEFINITION DES INDICATEURS DE SUIVI RETENUS

Nombre d'analyses positives au plomb dans l'eau distribuée

Nombre de branchements en plomb restants

Nombre de branchements en plomb renouvelés

Nombre de branchements en plomb renouvelés dans l'année

FOURNISSEURS DE DONNEES

Les maîtres d'ouvrages sont les producteurs des données (*Eaux de Vienne – Siveer, Grand Poitiers, Montmorillon – Jouhet, La Roche Posay*).

L'ARS dispose de données consolidées sur la qualité de l'eau distribuée.

SUIVI DES INDICATEURS

Le choix de l'échelle pour le suivi sera à co-construire avec l'ensemble des acteurs et par année.

L'état initial sera celui du Schéma Départemental de l'Eau, c'est-à-dire l'année 2012.

BILAN ET ORIENTATIONS DES ACTIONS FUTURES



Schéma Départemental EAU POTABLE	OBJECTIF 3 : GARANTIR EN PRIORITE LA SANTE PUBLIQUE ET LES USAGES	
	ACTION 2 : Garantir la qualité sanitaire de l'eau distribuée	
	Fiche action AEP 3.2.4 : Mettre en œuvre la démarche SéSanE	
	Création : décembre 2017	Révision :

CONTEXTE ET DESCRIPTION DE L'ACTION

Garantir la santé publique passe entre autre par une maîtrise de la bonne qualité sanitaire de l'eau distribuée ; l'atteinte de cet objectif constitue l'une des priorités du Schéma Départemental de l'Eau de la Vienne. La mise en œuvre de cette action nécessite :

- La création et / ou le renforcement d'ouvrages de traitement (Cf. fiche action AEP-3.2.1) ;
- Le renouvellement des canalisations présentant un risque de relargage de CVM dans l'eau (Cf. fiche action AEP-3.2.2) ;
- La suppression des derniers branchements en plomb (Cf. fiche action AEP-3.2.3) ;
- La mise en œuvre de la démarche SéSanE pour sécuriser l'approvisionnement en eau, objet de cette présente fiche action décrite ci-dessous ;
- La gestion adaptée des ressources en eau présentant du sélénium (Cf. fiche action AEP-3.2.5).

• Description succincte et enjeux

Même si globalement l'eau distribuée en Poitou-Charentes est de bonne qualité, **des défauts de qualité ou des défaillances liés à une carence de sécurité sanitaire sont encore observés.**

Face à cette complexité, et suivant en cela la logique des « *water safety plans* » de l'Organisation Mondiale de la Santé, le cadre réglementaire s'est enrichi de plusieurs concepts (*principe de précaution, analyse des risques, management de la qualité*) qui viennent renforcer les principes historiques qui régissent l'alimentation en eau potable.

En s'appuyant sur l'expérimentation de la démarche de **Sécurité Sanitaire des Eaux (SéSanE)** menée en 2011-2012 sur la totalité des syndicats d'eau des Deux-Sèvres, l'ARS engage une action opérationnelle pour étendre cette démarche sur l'ensemble des syndicats d'eau potable des autres départements, en tenant compte des spécificités locales.

A l'échelle de la Vienne, peu de collectivités ont engagé une démarche de mise en œuvre de la démarche SéSanE au sein de leur service d'eau. Les études déjà menées dans le cadre des schémas directeurs de Grand Poitiers, de Châtellerauld et du SMEEV permettent de disposer localement d'éléments qui pourront alimenter cette démarche (*fiches ouvrages entre autre*).

La déclinaison de la démarche SéSanE en partenariat avec l'ARS doit être envisagée à l'échelle du département.

Le montant d'une étude départementale pour initier la démarche SéSanE à l'échelle du département de la Vienne est de l'ordre de 200 000 €. Les montants des travaux résultants de cette étude pour la mise en œuvre de la démarche SéSanE ne peuvent être estimés dans le cadre du SDE.

• Objectifs et résultats attendus

- Améliorer la sécurité sanitaire de l'eau produite distribuée



MISE EN OEUVRE

ZONE D'ACTION

Toutes les UGE du Département sont concernées.

MAITRISE D'OUVRAGE PRESSENTIE

Structures gestionnaires de l'AEP (*Grand Poitiers et Eaux de Vienne - Siveer*).

Le Département

L'ARS peut aussi se porter maître d'ouvrage pour une étude départementale.

PARTENAIRES POTENTIELS

- ARS : suivi départemental de la qualité de l'eau
- Agence de l'Eau et Département : financeurs potentiels de cette étude départementale

COÛT DE L'ACTION SUR 10 ANS

Le coût pour la réalisation d'une étude départementale sur la sécurité sanitaire des services d'eau est estimé à **200 000 €**.

Cette estimation ne prend pas en compte les travaux ultérieurs à réaliser suite aux conclusions de l'étude départementale.

POINTS DE VIGILANCE

- Maître d'ouvrage de l'étude départementale
- Adhésion des Personnes Responsables de la Production et de la Distribution d'Eau (PRPDE) à la démarche SéSanE et à l'étude départementale
- Mise en œuvre ultérieure des conclusions de l'étude départementale

ECHEANCIER PREVISIONNEL

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Reporté
200 000 €										

Remarque : Les coûts présentés sont une première estimation sans la prise en compte d'éventuelles subventions.

SUIVI DE L'ACTION

INDICATEURS DE SUIVI

- % d'avancement de l'étude départementale

CARTOGRAPHIE ASSOCIEE

- Aucune (*une fois l'étude départementale terminée, il sera possible de suivre l'avancement de la démarche par UGE*)

FREQUENCE DE MISE A JOUR

Annuelle

METHODE DE SUIVI DES INDICATEURS

Fiche de suivi associée à cette action

Point de vigilance : certaines opérations (études, travaux) ont pu être réalisées par des maîtres d'ouvrage depuis l'état des lieux de 2014 (phase 1) établi à partir de données de 2012. Aussi, une mise à jour des données est prévue en 2019 par la cellule d'animation du SDE.



Schéma Départemental EAU POTABLE	<i>Identifiant :</i> AEP 3.2.4	METTRE EN ŒUVRE LA DEMARCHE SESANE
	FICHE DE SUIVI	

DEFINITION DES INDICATEURS DE SUIVI RETENUS

Pourcentage d'avancement de l'étude départementale

FOURNISSEURS DE DONNEES

Les membres du comité de pilotage d'une telle étude (*ARS, Agences de l'Eau, Département*) seront en mesure de transmettre les informations pour le suivi de cette action.

SUIVI DES INDICATEURS

Le suivi de la mise en œuvre de cette action se fera de manière annuelle jusqu'à la fin de l'étude départementale. Dans un second temps, le suivi des actions qui en découlent devront également faire l'objet d'un suivi régulier qui sera défini sur la base des conclusions de l'étude départementale.

BILAN ET ORIENTATIONS DES ACTIONS FUTURES



Schéma Départemental EAU POTABLE	OBJECTIF 3 : GARANTIR EN PRIORITE LA SANTE PUBLIQUE ET LES USAGES	
	ACTION 2 : Garantir la qualité sanitaire de l'eau distribuée	
	Fiche action AEP 3.2.5 : Gérer la problématique du Sélénium dans les ressources en eau exploitées	
	Création : décembre 2017	Révision :

CONTEXTE ET DESCRIPTION DE L'ACTION

Garantir la santé publique passe entre autre par une maîtrise de la bonne qualité sanitaire de l'eau distribuée ; l'atteinte de cet objectif constitue l'une des priorités du Schéma Départemental de l'Eau de la Vienne. La mise en œuvre de cette action nécessite :

- La création et / ou le renforcement d'ouvrages de traitement (Cf. fiche action AEP-3.2.1) ;
- Le renouvellement des canalisations présentant un risque de relargage de CVM dans l'eau (Cf. fiche action AEP-3.2.2) ;
- La suppression des derniers branchements en plomb (Cf. fiche action AEP-3.2.3) ;
- La mise en œuvre de la démarche SéSanE pour sécuriser l'approvisionnement en eau, (Cf. fiche action AEP-3.2.4) ;
- La gestion adaptée des ressources en eau présentant du sélénium *objet de cette présente fiche action décrite ci-dessous.*

• Description succincte et enjeux

Le Sélénium est un oligo-élément reconnu pour ses bienfaits et propriétés antioxydantes, notamment utilisés pour la confection de médicaments ou le thermalisme (*La Roche-Posay*). En trop forte quantité, il peut être toxique. En dehors d'une exposition professionnelle, la principale source de Sélénium est l'ingestion d'aliments, l'eau potable étant considérée comme une source minoritaire.

Dans le cadre de l'alimentation en eau potable, le Sélénium est un paramètre pour lequel **la réglementation interdit aujourd'hui l'exploitation et la distribution des eaux qui en contiennent pour des concentrations supérieures à 10 µg/l**. Il est donc interdit aujourd'hui de la traiter ou de la diluer pour parvenir à une eau distribuée respectant la valeur seuil réglementaire. **Toutefois, l'OMS et l'ANSES s'accordent à dire que cette valeur limite réglementaire pourrait être réévaluée, sans impact sur la santé humaine, pour des valeurs pouvant atteindre jusqu'à 30 µg/L.**

Même si globalement l'eau au niveau du secteur de Montmorillon est de bonne qualité car protégée naturellement des pollutions anthropiques, **un dépassement de la norme de la qualité eau brute en Sélénium, d'origine naturelle, impose à la Personne Responsable de la Production et de la Distribution de l'Eau (PRPDE) de disposer d'une dérogation préfectorale d'une durée de 3 ans renouvelable 2 fois.**

L'eau brute dépassant constamment le seuil de qualité et la 2^{ème} dérogation arrivant à son terme, **il ne sera bientôt plus possible d'alimenter à minima 4 UGE dans cette zone : Montmorillon, Jouhet, Comité Local de Leignes-sur-Fontaine, Comité Local de Lussac-les-Châteaux.** Dans la configuration actuelle, aucune interconnexion avec d'autres ressources n'est possible dans l'immédiat. Ces ressources en eau sont donc indispensables pour répondre aux besoins d'alimentation en eau potable et de sécurisation, notamment compte tenu des augmentations en nitrates et produits phytosanitaires pour les autres nappes libres.

Par ailleurs d'autres UGE du Département disposent de ressources en eau présentant des teneurs en Sélénium pouvant limiter leur sollicitation actuelle et donc pénaliser l'approvisionnement en eau local. C'est le cas des collectivités suivantes : Grand Poitiers, **Comité Local de Lathus, Comité Local de Vicq-sur-Gartempe, Comité Local de Gençay.**

Face à cette complexité, l'ARS a lancé une troisième demande de dérogation afin de permettre l'exploitation des captages AEP du secteur de Montmorillon. **Sur le long terme, il conviendrait de rehausser les valeurs limites réglementaires à 30 µg/L pour exploiter durablement ces nappes et ainsi éviter des investissements très onéreux et non justifiés des services publics d'eau potable.**



Dans le cadre du SDE, 2 scénarii ont été étudiés afin de répondre à cette problématique et sécuriser la ressource en eau :

- **Scénario 1 (seuil de prélèvement de l'eau brute portée à 30 µg/l)** : Dans le cadre de ce scénario, il est possible de prélever des eaux brutes jusqu'à une teneur en sélénium de 30 µg/l, de les diluer et ensuite de distribuer une eau en dessous de la limite de qualité actuelle de 10 µg/l. **Le coût est estimé à 4,7 millions d'euros ;**
- **Scénario 2 (seuil de prélèvement de l'eau brute maintenu à 10 µg/l)** : Ce scénario représente la situation actuelle ; les captages dépassant la limite de qualité sont abandonnés. Il est nécessaire de trouver de nouvelles ressources et de les raccorder aux infrastructures existantes. **Le coût est estimé à 9,3 millions d'euros.**

L'absence d'évolution d'une réglementation actuelle inadaptée entrainerait un surcoût de 4,6 millions d'euros et priverait les UGE impactées de ressources de bonne qualité, naturellement protégées. Ces investissements seraient difficilement supportables par les collectivités, entraineraient une forte augmentation du prix de l'eau et une diminution des investissements pour d'autres actions prioritaires.

Ce travail d'évaluation des scénarios a pour objectif de **sensibiliser les élus locaux** sur cet enjeu. En effet, un appui politique des élus (*Département, députés, sénateurs*) et technique de l'ARS et des producteurs d'eau potable pourra être utile afin d'interpeller le Ministère de la Santé et le Gouvernement français sur cette problématique afin qu'une **demande de modification de la réglementation parvienne aux autorités européennes**. Il pourrait également être envisagé de contacter les autres Départements français concernés afin de se réunir autour de cette même problématique.

Il est à noter également que, dans le cadre de l'élaboration du schéma départemental de l'eau de la Vienne, un stage effectué au Département de la Vienne a traité de cette problématique. Ce travail pouvant servir d'argumentaire présente notamment différentes solutions applicables et déjà appliquées sur le territoire national (*ex : création d'une station de traitement du Sélénium*).

● Objectifs et résultats attendus

- Statuer rapidement sur le seuil de prélèvements des eaux brutes pour adapter les solutions
- Pérenniser l'exploitation des eaux brutes du département de la Vienne contenant du Sélénium



MISE EN OEUVRE

ZONE D'ACTION

Les UGE de Montmorillon, Jouhet, CL Leignes sur Fontaine, CL Lussac les Châteaux sont concernées en priorité.
D'autres UGE Grand Poitiers, CL Lathus, CL Vicq sur Gartempe, CL de Gençay sont également concernées.

MAITRISE D'OUVRAGE PRESSENTIE

Structures gestionnaires de l'AEP (*Grand Poitiers et Eaux de Vienne - Siveer, Montmorillon, Jouhet, La Roche Posay*).

PARTENAIRES POTENTIELS

- ARS : suivi départemental de la qualité de l'eau
- Agence de l'Eau : financeur potentiel de cette étude départementale
- Conseil Départemental : sensibiliser et porter la problématique au niveau national et européen

COÛT DE L'ACTION SUR 10 ANS

Le coût pour le **scénario 1** est estimé à **4,7 millions €**.

Le coût pour le **scénario 2** est estimé à **9,3 millions €**.

POINTS DE VIGILANCE

- Continuer à desservir la population en eau potable dans des délais de court à moyen terme
- Statuer rapidement sur le devenir du seuil en eau brute du Sélénium

ECHEANCIER PREVISIONNEL

Aucuns travaux n'ont été inscrits dans le SDE à ce stade. Une démarche auprès du Ministère de la Santé et de l'Etat est à engager rapidement pour demander la révision des seuils en Sélénium. En fonction de l'évolution, ou non, de la réglementation actuelle, il sera nécessaire de mettre en œuvre des travaux plus ou moins conséquents pour l'alimentation en eau potable de plusieurs UGE du département de la Vienne.

SUIVI DE L'ACTION

Il est nécessaire que les maîtres d'ouvrages, appuyés par les acteurs locaux comme l'ARS et le Département, suivent l'évolution de la réglementation actuelle, demandent de nouvelles dérogations et anticipent sur une éventuelle interdiction d'exploiter les ressources en étudiant les solutions alternatives (*traitements, interconnexions, ...*).

Aucune fiche de suivi spécifique n'a été construite pour suivre cette action.

Point de vigilance : certaines opérations (études, travaux) ont pu être réalisées par des maîtres d'ouvrage depuis l'état des lieux de 2014 (phase 1) établi à partir de données de 2012. Aussi, une mise à jour des données est prévue en 2019 par la cellule d'animation du SDE.



Schéma Départemental EAU POTABLE	OBJECTIF 3 : GARANTIR EN PRIORITE LA SANTE PUBLIQUE ET LES USAGES	
	ACTION 3 : Gérer un patrimoine de 1,5 milliard d'euros pour l'eau potable	
	Fiche action AEP 3.3.1 : Améliorer la connaissance et la gestion patrimoniale de l'alimentation en eau potable	
	Création : décembre 2017	Révision :

CONTEXTE ET DESCRIPTION DE L'ACTION

La collecte des données auprès des collectivités et des différents organismes intervenant dans la gestion de l'alimentation en eau potable au sein du département de la Vienne a révélé :

- **Une forte hétérogénéité des données existantes d'une collectivité à l'autre.** Les Rapports Annuels sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) reflètent bien cette situation ;
- **Des outils cartographiques existants, mais qui restent à consolider** (*consolidation de la numérisation du patrimoine AEP et des bases de données associées*) ;
- **Un manque d'outils de sécurisation et de gestion des services AEP** (*peu de plans de secours, d'études de vulnérabilité, de contrôle des ouvrages de prélèvements, de contrôle du respect des prescriptions de protection*) ;
- **Un manque d'outils de planification à l'échelle locale** (peu de collectivités ont réalisé leur schéma directeur).

La pérennisation des performances des services d'eau nécessitera **la consolidation, l'enrichissement et l'archivage des données et études existantes.**

- **Description succincte et enjeux**

L'amélioration de la connaissance et de la gestion patrimoniale de l'alimentation en eau potable nécessite la mise en œuvre des démarches qui comprennent :

- La mise en place d'un diagnostic qui inclut le volet connaissance patrimoniale dont la numérisation et la cartographie du patrimoine AEP (*canalisations, captages, ouvrages, ...*) ;
- La planification du renouvellement des ouvrages (*gestion patrimoniale*).

Ainsi 4 sous actions sont détaillées par la suite sous forme de fiche qui permettent de mieux appréhender le contexte, les priorités et les coûts associés :

- **Sous action 1a : Numériser et cartographier le patrimoine AEP**
- **Sous action 1b : Suivre les ouvrages de captages et pérenniser leur état**
- **Sous action 1c : Réaliser des études patrimoniales et de planification**
- **Sous action 1d : Améliorer la connaissance des interconnexions existantes entre UGE**
- **Objectifs et résultats attendus**

- Améliorer la connaissance patrimoniale ;
- Disposer d'outils / d'études de planification locaux.



MISE EN OEUVRE

ZONE D'ACTION

Toutes les UGE du département sont concernées par cette action. En fonction des différentes démarches engagées, des priorités locales pourront être déclinées (voir détails dans les fiches suivantes).

MAITRISE D'OUVRAGE PRESSENTIE

Structures gestionnaires de l'AEP (*Grand Poitiers, Eaux de Vienne - SIVEER, Montmorillon, Jouhet, La Roche Posay*).

PARTENAIRES POTENTIELS

Agence de l'Eau : financeur potentiel d'une partie de cette action.

Département

ARS pour la connaissance et le suivi des captages

COUT DE L'ACTION SUR 10 ANS

Le coût des actions pour améliorer la connaissance et la gestion patrimoniale des infrastructures AEP est estimé à **4,3 M€**.

POINTS DE VIGILANCE

- La numérisation des réseaux et branchements doit être exhaustive et précise.
- Le format des données doit être interopérable avec le plus grand nombre d'outils numériques.
- La continuité du service pour les investigations sur les captages et interconnexions.

ECHEANCIER PREVISIONNEL

			2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	TOTAL
TOTAL de l'action	AEP 3.3.1	Améliorer la connaissance et la gestion patrimoniale de l'alimentation en eau potable	526 785 €	602 160 €	924 453 €	952 970 €	433 155 €	360 447 €	252 250 €	252 250 €	0 €	0 €	4 304 470 €
détail par sous actions	AEP 3.3.1a	Numériser et cartographier le patrimoine AEP	242 250 €	242 250 €	558 500 €	558 500 €	48 450 €	48 450 €	0 €	0 €	0 €	0 €	1 698 400 €
	AEP 3.3.1b	Suivre les ouvrages de captages et pérenniser leur état	48 000 €	123 375 €	124 708 €	92 458 €	72 708 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	461 249 €
	AEP 3.3.1c	Réaliser des études patrimoniales et de planification	233 600 €	233 600 €	233 600 €	294 367 €	294 367 €	294 367 €	252 250 €	252 250 €	0 €	0 €	2 088 401 €
	AEP 3.3.1d	Améliorer la connaissance des interconnexions existantes entre UGE	2 935 €	2 935 €	7 645 €	7 645 €	17 630 €	17 630 €	0 €	0 €	0 €	0 €	56 420 €

Remarque : Les coûts présentés sont une première estimation sans la prise en compte d'éventuelles subventions.



SUIVI DE L'ACTION

<u>INDICATEURS DE SUIVI</u>	<u>CARTOGRAPHIE ASSOCIEE</u>
<ul style="list-style-type: none">• Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable• Nombre d'ouvrages de captages suivi dans l'année (<i>nombre d'actions présentées dans le SDE et réalisées dans l'année écoulée</i>).• Nombre d'études patrimoniales finalisées• Ancienneté des études patrimoniales et schémas directeurs• Nombre de tests réalisés sur les interconnexions existantes	<ul style="list-style-type: none">• Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable par UGE• UGE présentant une étude de planification ou un schéma directeur AEP
<u>FREQUENCE DE MISE A JOUR</u>	<u>METHODE DE SUIVI DES INDICATEURS</u>
Annuelle pour l'ensemble des indicateurs et cartes associées	<ul style="list-style-type: none">• Rapports sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) réalisés par les maîtres d'ouvrages• Dossiers de subventions de l'Agence de l'Eau et du Département de la Vienne• Données ARS• Fiche de suivi associée à cette action

Point de vigilance : certaines opérations (études, travaux) ont pu être réalisées par des maîtres d'ouvrage depuis l'état des lieux de 2014 (phase 1) établi à partir de données de 2012. Aussi, une mise à jour des données est prévue en 2019 par la cellule d'animation du SDE.



Schéma Départemental EAU POTABLE	<i>Identifiant :</i> AEP 3.3.1	AMELIORER LA CONNAISSANCE ET LA GESTION PATRIMONIALE DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
	FICHE DE SUIVI	

DEFINITION DES INDICATEURS DE SUIVI RETENUS PAR SOUS-ACTION

Sous-Fiches Actions		Indicateurs de suivi	Précisions
AEP 3.3.1a	Numériser et cartographier le patrimoine AEP	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	indice P103.2b du RPQS : cet indice est déterminé selon un barème défini (cet indice a évolué en 2012, anciennement P103.2a)
AEP 3.3.1b	Suivre les ouvrages de captages et pérenniser leur état	Nombre d'ouvrages de captages suivi dans l'année (<i>nombre d'actions présentées dans le SDE et réalisées dans l'année écoulée</i>).	ouvrages ayant fait l'objet d'un diagnostic ou de travaux
AEP 3.3.1c	Réaliser des études patrimoniales et de planification	-Nombre d'études patrimoniales ou schémas directeurs finalisés - Ancienneté des études	
AEP 3.3.1d	Améliorer la connaissance des interconnexions existantes entre UGE	Nombre de tests réalisés sur les interconnexions existantes	

FOURNISSEURS DE DONNEES

Les maîtres d'ouvrages sont les producteurs des données (*Eaux de Vienne – Siveer, Grand Poitiers, Montmorillon – Jouhet, La Roche Posay*).

Les membres du comité de pilotage d'une telle étude (ARS, Agences de l'Eau, Département) seront également en mesure de transmettre les informations pour le suivi de cette action.

SUIVI DES INDICATEURS

Le choix de l'échelle pour le suivi sera à co-construire avec l'ensemble des acteurs et par année.

L'état initial sera celui du Schéma Départemental de l'Eau, c'est-à-dire l'année 2012.

BILAN ET ORIENTATIONS DES ACTIONS FUTURES



Schéma Départemental EAU POTABLE	OBJECTIF 3 : GARANTIR EN PRIORITE LA SANTE PUBLIQUE ET LES USAGES	
	ACTION 3 : Gérer un patrimoine de 1,5 milliard d'euros pour l'eau potable	
	Sous Fiche action AEP 3.3.1a : Améliorer la connaissance patrimoniale – Numériser et cartographier le patrimoine AEP	
	Création : décembre 2017	Révision :

CONTEXTE ET DESCRIPTION DE L'ACTION

La démarche préalable à toutes actions de gestion patrimoniale est la caractérisation du patrimoine concerné et sa numérisation. La caractérisation du patrimoine d'alimentation en eau potable passe par :

- La numérisation du patrimoine, la construction d'une base de données associée et une mise à jour régulière ;
- La collecte de l'information concernant le diamètre, le matériau et l'âge des canalisations ;
- La localisation des organes de réseau (*vannes, ventouses, compteurs, ...*) ;
- La localisation des branchements ;
- L'archivage localisé des interventions sur réseau (*casses, purges, ...*) ;
- La localisation et caractérisation des ouvrages (*traitement, stockage, reprise, régulation*) ;
- La définition d'un programme pluriannuel de renouvellement des branchements et canalisations ;
- La mise en œuvre de ce programme pluriannuel de renouvellement.

Trois seuils ont été définis dans le cadre du SDE de la Vienne afin de hiérarchiser les priorités d'actions dans ce domaine :

Priorité	Seuil de connaissance et de gestion patrimoniale	Seuil de points (indice P103.1)
Priorité 1	Numérisation des canalisations Caractérisation des tronçons sur le diamètre, le matériau et l'âge	40
Priorité 2	Localisation et numérisation des organes de réseau (<i>vannes, ventouses, ...</i>) Localisation et numérisation des branchements	60
Priorité 3	Localisation et numérisation des interventions sur réseau Elaboration et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement	Au-delà de 60 points

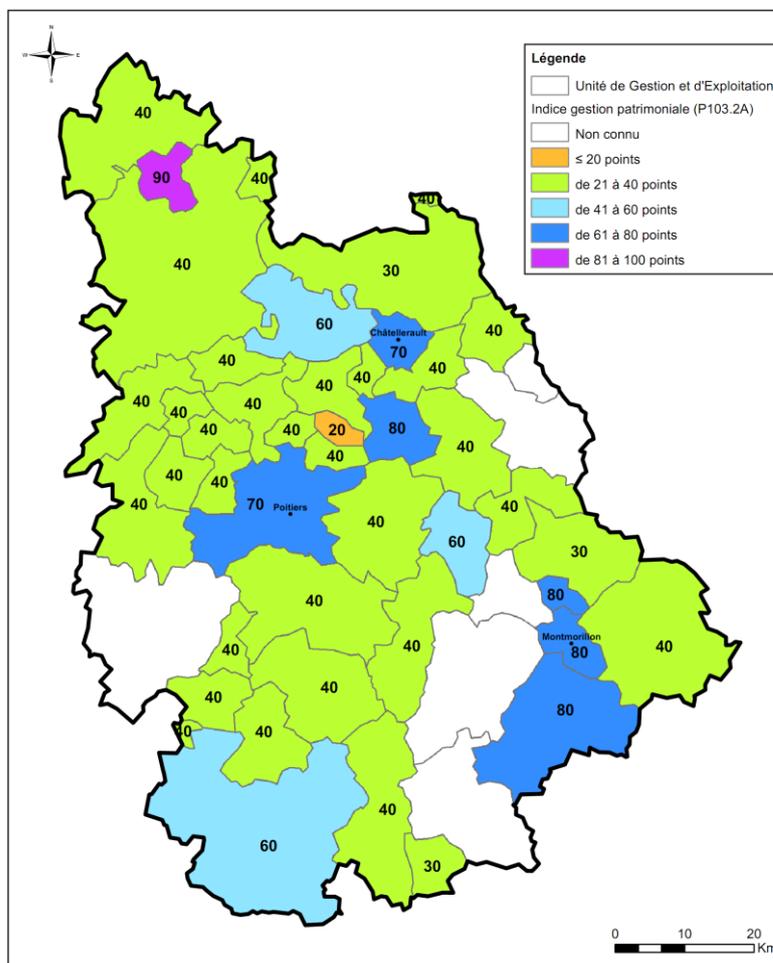


MISE EN OEUVRE

ZONE D'ACTION

Trois seuils ont été définis dans le cadre du SDE de la Vienne afin de hiérarchiser les priorités d'actions en fonction de l'indice de connaissance patrimoniale (P103.2 du RPQS) :

- **Priorité 1** : les UGE avec un indice inférieur ou égale à 40 points
- **Priorité 2** : les UGE avec un indice inférieur ou égale à 60 points
- **Priorité 3** : les UGE avec un indice supérieur à 60 points



MAITRISE D'OUVRAGE PRESSENTIE

Structures gestionnaires de l'AEP (*Grand Poitiers et Eaux de Vienne - Siveer, Montmorillon, Jouhet, La Roche Posay*).

PARTENAIRES POTENTIELS

Agences de l'Eau : financeur potentiel d'une partie des actions

COÛT DE L'ACTION SUR 10 ANS

Le coût des actions pour numériser et cartographier le patrimoine AEP est estimé à **1,7 M €**.

POINTS DE VIGILANCE

Format SIG standard à privilégier pour faciliter les échanges de données
Qualification des périodes de pose des réseaux parfois délicate

Détail des coûts retenus par priorité :

Actions	Priorité	Nombre d'UGE	Hypothèses de calcul	Coût (€)
Numérisation des canalisations Caractérisation des tronçons sur le diamètre, le matériau et l'âge	Priorité 1	10	Numérisation de 10 km/j Coût journalier de 400 €	94 000,00 €
Localisation et numérisation des organes de réseau (vannes, ventouses, ...) Localisation et numérisation des branchements	Priorité 2 (y compris les UGE de priorité 1)	40	Nombre d'objets GPS à lever = nombre d'abonné + 8 objets/km Investigation de terrain et de report numérique : 60 objets par jour Coût journalier de 600 €	1 224 800,00 €
Localisation et numérisation des interventions sur réseau Elaboration et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement	Priorité 3 (y compris les UGE de priorité 1 et 2)	50	5 000 € par UGE + 3 000 € par tranche de 200 km de réseau	379 900,00 €
TOTAL				1 698 700,00 €



ECHEANCIER PREVISIONNEL										
2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Priorité 1		Priorité 2			Priorité 3					
484 500 €		1 117 000 €			96 900 €					

Remarque : Les coûts présentés sont une première estimation sans la prise en compte d'éventuelles subventions.

SUIVI DE L'ACTION

<u>INDICATEURS DE SUIVI</u>	<u>CARTOGRAPHIE ASSOCIEE</u>
<ul style="list-style-type: none">Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable : indicateur décrit dans les RPQS	<ul style="list-style-type: none">Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable par UGE
<u>FREQUENCE DE MISE A JOUR</u>	<u>METHODE DE SUIVI DES INDICATEURS</u>
Annuelle pour l'ensemble des indicateurs et cartes associées.	Rapports sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) réalisés par les maîtres d'ouvrages

Point de vigilance : certaines opérations (études, travaux) ont pu être réalisées par des maîtres d'ouvrage depuis l'état des lieux de 2014 (phase 1) établi à partir de données de 2012. Aussi, une mise à jour des données est prévue en 2019 par la cellule d'animation du SDE.



Schéma Départemental EAU POTABLE	OBJECTIF 3 : GARANTIR EN PRIORITE LA SANTE PUBLIQUE ET LES USAGES	
	ACTION 3 : Gérer un patrimoine de 1,5 milliard d'euros pour l'eau potable	
	Fiche sous-action AEP 3.3.1b : Améliorer la connaissance patrimoniale – Suivre les ouvrages de captages et pérenniser leur état	
	Création : décembre 2017	Révision :

CONTEXTE ET DESCRIPTION DE L'ACTION

Il est rappelé que selon l'article 11 de l'arrêté du 11 septembre 2003 du code de l'environnement tous les forages doivent être surveillés et entretenus :

- pour garantir la protection de la ressource en eau souterraine vis-à-vis du risque de pollution par les eaux de surface ;
- pour empêcher le mélange des eaux de différents aquifères ;
- pour éviter tout gaspillage de l'eau.

Sur les **53 captages concernés**, **10 catégories de travaux** ressortent :

- 36 reprises de la tête de l'ouvrage représentant la majorité des interventions ;
- 9 diagraphies (*complète ou non*) ;
- 5 poses de massif filtrant ;
- 3 rechemisages ou transformations ;
- 3 analyses (*complète ou non*) ;
- 3 pompages ;
- 2 brossages et/ou acidifications ;
- 1 acquisition de donnée, 1 abandon et 1 aménagement autre (bassin de récolte).

Soit un total de 64 interventions détaillées dans le tableau ci-après.

MISE EN OEUVRE

<u>ZONE D'ACTION</u>										
Les 53 captages concernés sont identifiés et listés dans le tableau page suivante. Une priorité sera donnée aux captages prioritaires identifiés dans le SDE (SDAGE et BAC).										
<u>MAITRISE D'OUVRAGE PRESSENTIE</u>					<u>PARTENAIRES POTENTIELS</u>					
Structures gestionnaires de l'AEP (<i>Grand Poitiers et Eaux de Vienne Siveer, Montmorillon, Jouhet, La Roche Posay</i>).					ARS					
<u>COÛT DE L'ACTION SUR 10 ANS</u>					<u>POINTS DE VIGILANCE</u>					
Le coût des actions pour suivre et pérenniser les ouvrages de captages est estimé à 461 250 € .					<ul style="list-style-type: none"> • Chaque forage est différent et selon ces caractéristiques les travaux et suivis devront être adaptés au cas par cas. • Continuité du service durant la phase de travaux 					
<u>ECHEANCIER PREVISIONNEL</u>										
2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
461 250 €										

Remarque : Les coûts présentés sont une première estimation sans la prise en compte d'éventuelles subventions.



SUIVI DE L'ACTION

<p style="text-align: center;"><u>INDICATEURS DE SUIVI</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Nombre d'ouvrages de captages suivi dans l'année (nombre d'actions présentées dans le SDE et réalisées dans l'année écoulée).	<p style="text-align: center;"><u>CARTOGRAPHIE ASSOCIEE</u></p> <p>Aucune</p>
<p style="text-align: center;"><u>FREQUENCE DE MISE A JOUR</u></p> <p>Annuelle pour l'ensemble des indicateurs et cartes associées.</p>	<p style="text-align: center;"><u>METHODE DE SUIVI DES INDICATEURS</u></p> <p>Rapports sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) réalisés par les maîtres d'ouvrages</p> <p>Données ARS</p>

Le tableau ci-après met en avant les différentes interventions qui apparaissent nécessaires, classées en fonction des zones de cohérence.

Point de vigilance : certaines opérations (études, travaux) ont pu être réalisées par des maîtres d'ouvrage depuis l'état des lieux de 2014 (phase 1) établi à partir de données de 2012. Aussi, une mise à jour des données est prévue en 2019 par la cellule d'animation du SDE.



Zone de cohérence	N° repère	Unité de Gestion et d'Exploitation	Nom du captage	Commune	Indice	X Lambert 93	Y Lambert 93	Intervention réalisée		A prévoir	
								Diagnostic	Réhabilitation	Problématique	Intervention nécessaire
1	105	S.E.A. DU SUD VIENNE	CHEZ DÉRANLOT PUIT 1 SUPRA	BLANZAY	06374X0001	490829	6571217	Contrôle de l'ouvrage et essai de nettoyage des crépines.	-	Tête ne dépassant pas du terrain naturel protégée par un cuvelage béton non étanche dépassant du sol de 1 mètre environ et équipé d'un couvercle en fonte.	Réaménagement de la tête.
1	107	S.E.A. DU SUD VIENNE	LE BOUQUET F1	LIMALONGES (79)	06377X0005	485215	6565448	Caméra, diagraphie et micromoulinet en 2009 : Tubes crépinés acier partiellement coimés, entièrement et fortement oxydés. Tubes plein acier oxydés. Au débit de 50 m ³ /h : arrivées d'eau entre 26 et 30 m. Température et conductivité stable (12,5°C et 548 µS/cm)	-	Tête fermée par tampons non cadencés. Défauts d'étanchéité de l'avant puis en béton. Cuvelage de protection rehaussé de plus d'un mètre par rapport au terrain naturel mais tubage de la tête de captage inférieur au terrain naturel.	Réaménagement de la tête.
1	108	S.E.A. DU SUD VIENNE	LE BOUQUET F2	LIMALONGES (79)	06377X0032	485165	6565449	Caméra, diagraphie et micromoulinet en 2009 : Tubes PVC pleins et crépinés propres et en parfait état. Dépôt en fond d'ouvrage. Température et conductivité stable (12,5°C et 545 µS/cm). Au débit de 50 m ³ /h : arrivées d'eau entre 14 et 36 m.	-	Fermeture par des tampons non cadencés. Défauts d'étanchéité de l'avant puis. Tubages de la tête de captage à une cote inférieure à celle du sol.	Réaménagement de la tête.
2	64	CHAUVIGNY	FIGEE	CHAUVIGNY	05904X0037	522116	6606559	-	-	Turbidité	Massif filtrant
2	63	CHAUVIGNY	TERRIER MOUTON	CHAUVIGNY	05904X0019	522397	6609105	-	-	Turbidité	Massif filtrant
2	79	COMITE LOCAL DE FONTJOIN	MONAS 2 FONTJOIN	CIVAUX	06134X0017	521712	6595222	-	-	Turbidité	Massif filtrant
2	75	SIAEP DE BRIGUEIL-LE-CHANTRE	LES BASSES ROCHES	LA TRIMOUILLE	05918X0016	550739	6601325	Diagraphie vidéo en 2008	-	Turbidité	Surpompage ou massif filtrant
2	76	SIAEP DE BRIGUEIL-LE-CHANTRE	LES GATS	LIGLET	05925X0001	554625	6600034	-	-	Bactériologie	Aménagement du puisard de reprise
2	89	SIAEP DE L'ISLE-JOURDAIN	FORAGE DE BOISSE F0	AVAILLES-LIMOIZINE	06387X0026	515429	6565279	-	-	Bactériologie	Réaménagement de la tête.
3	95	COMITÉ LOCAL DE LA RÉGION DE LUSIGNAN	LA FORÊT	CURZAY-SUR-VONNE	05895X0017	473902	6605079	-	-	Tête d'ouvrage non étanche	Réaménagement de la tête.
3	99	COMITÉ LOCAL DE LA RÉGION DE LUSIGNAN	LA POISIÈRE (SUPRA)	SAINT-SAUVANT	06126X0020	476271	6587084	-	-	Pas de cimentation sur l'ouvrage. La tête est au ras du sol.	Réaménagement de la tête.
3	121	COMITÉ LOCAL DU SIVA SUD	FONTJOISE SOURCE	ASLONNES	06124X0005	494878	6595800	-	-	Pas de margelle bétonnée.	Réaménagement de la tête.
3	122	COMITÉ LOCAL DU SIVA SUD	PREUILLY	SMARVES	05894X0054	496417	6607836	-	-	Pas de margelle bétonnée et pas de tête étanchéifiée.	Réaménagement de la tête.
3	123	COMITÉ LOCAL DU SIVA SUD	RABOUÉ CHAUMELONGE	ROCHES-PRÉMARIE-ANDILLÉ	05905X0008	501052	6600548	Traçage suite à ouverture d'une cavité à 460 m du captage. Pas de restitution	-	Absence de margelle cimentée et pas de cadenas pour fermer le capot.	Réaménagement de la tête.
3	124	COMITÉ LOCAL DU SIVA SUD	VALLÉE MOREAU	ROCHES-PRÉMARIE-ANDILLÉ	05905X0047	498268	6599712	-	-	Pas de margelle bétonnée et la tête de l'ouvrage est en dessous du niveau du sol.	Réaménagement de la tête.
3	135	GRAND POITIERS	FLEURY FORAGE	LAVAUSSÉ	05892X0034	477380	6608858	-	-	Le capot est non étanche et ne dépasse pas assez.	Réaménagement de la tête (prévu en 2015).
3	142	GRAND POITIERS	SARZEC FORAGE 1	MONTAMISÉ	05675X0066	502059	6617580	-	-	Absence d'une dalle de propreté et le cuvelage n'est pas étanche.	Réaménagement de la tête.
3	143	GRAND POITIERS	SARZEC FORAGE 4	MONTAMISÉ	05675X0091	502153	6617605	-	-	Absence d'une dalle de propreté et le cuvelage n'est pas étanche.	Réaménagement de la tête - prévue après 2020.
3	141	GRAND POITIERS	VERNEUIL P2	MIGNÉ-AUXANCES	0566 8X 0042	492609	6617455	Inspection endoscopique, diagraphie gamma ray, diagraphie de flux en 2010 Corrosion des parois importante : présence dépôts indurés et nombreuses concrétions qui obstruent partiellement les crépines. Défaut d'étanchéité de la tête.	Tête de captage réaménagée.	-	-
4	29	COMITE LOCAL DE MASSOGNES	LE PARC	CUHON	05662X0066	478878	6633975	-	-	Tête non conforme Baisse de la piézométrie	Réaménagement de la tête. Micromoulinet, caméra
4	24	COMITE LOCAL DE MASSOGNES	LES CHAMPS NOIRS FORAGE	CUHON	05661X0033	477245	6632240	-	-	Pesticides ponctuels	Vidéo et micromoulinet
4	127	COMITÉ LOCAL DE VOUILLÉ-FROZES	LA PISCINE	VOUILLÉ	05666X0003	482934	6619598	Relation nappe rivière entre le captage et l'Auxance Injection d'un traceur (Uranine) dans l'Auxance à 3,4 km en amont du captage	-	Pas de margelle bétonnée.	Réaménagement de la tête.
4	125	COMITÉ LOCAL DE VOUILLÉ-FROZES	VALLÉE DE RAVARD F3	QUINÇAY	05667X0074	485805	6618125	-	-	La margelle béton ne dépasse pas et la tête est au niveau du sol.	Réaménagement de la tête.
4	126	COMITÉ LOCAL DE VOUILLÉ-FROZES	VALLÉE DE RAVARD F4	VOUILLÉ	05667X0075	485746	6618231	-	-	La margelle béton ne dépasse pas et la tête est au niveau du sol.	Réaménagement de la tête.
4	92	COMITÉ LOCAL DES TROIS VALLÉES	LA PREILLE INFRA TOARCEN	MONTREUIL-BONNIN	05892X0032	478143	6610450	-	-	La tête de l'ouvrage est à un niveau inférieur à celui du sol dans un cuvelage dont l'étanchéité n'est pas garantie.	Réaménagement de la tête.
4	93	COMITÉ LOCAL DES TROIS VALLÉES	LA PREILLE SOURCE	MONTREUIL-BONNIN	05892X0007	477811	6610153	-	-	La source est captée dans un bâtiment fermé à l'aide d'une porte non étanche. Le puits n'est pas doté de capot.	Réaménagement de la tête.
4	31	COMITE LOCAL DU HAUT-POITOU	LES ROCHELLES	CHAMPIGNY LE SEC	05663X0038	486672	6628006	-	-	Bactériologie Non conforme de la tête	Réaménagement de la tête.
4	149	SIAEP DE CISSE-QUINÇAY	MOULIN DE VAUX FORAGE	QUINÇAY	05667X0010	486699	6617057	Passage caméra en 2013 : Aucune dégradation n'est constatée sur le forage. Son maintien en service est assuré.	-	Il n'y a pas de margelle bétonnée.	Réaménagement de la tête.
4	27	SIAEP DE MIREBEAU	MONTGAUTRON FORAGE	CHOUPPES	05662X0063	481875	6635809	-	-	Bactériologie Tête de l'ouvrage non conforme	Réaménagement de la tête.
4	25	SIAEP DE MIREBEAU	PREPSON FORAGE 1	CHOUPPES	05662X0010	481386	6635174	-	-	Bactériologie Tête de l'ouvrage non étanche Perforation chambre de pompage possible	Caméra, micromoulinet Réaménagement de la tête Recherchages envisageable
4	26	SIAEP DE MIREBEAU	PREPSON FORAGE 2	CHOUPPES	05662X0049	481386	6635224	-	-	Bactériologie, nitrates Tête de l'ouvrage non étanche	Caméra, micromoulinet Réaménagement de la tête
4	34	SIAEP DE VENDEUVRE	LE VERGER ST MARTIN FORAGE	BLASLAY	05663X0067	488364	6629640	-	-	Tête non conforme Sous le sol	Réaménagement de la tête.
5	3	COMITE LOCAL BAS LOUDUNAIS/COMITE LOCAL DES TROIS-MOUTIERS/LOUDUN-BASSES	COMPRIGNY FORAGE	BEUXES	05133X0003	487223	6669299	-	-	Bactériologie Tête non conforme	Caméra, micromoulinet Réaménagement de la tête.
5	5	COMITE LOCAL BAS LOUDUNAIS/LOUDUN-BASSES	SCEVOLLES (F4) PRES CORDELLIER	GUESNES	05402X0039	483572	6650714	-	-	Présence COT Bactériologie	Vidéo, diagraphie gamma ray et micromoulinet, pompage, analyse d'eau
5	6	COMITE LOCAL BAS LOUDUNAIS/LOUDUN-BASSES	SCEVOLLES (F5) GRANDS CHAMPS	GUESNES	05402X0041	483919	6650391	2004 Vidéo, diagraphie thermoconductivité	-	Présence COT	Vidéo et micromoulinet, pompage, analyse d'eau
5	4	COMITE LOCAL BAS LOUDUNAIS/LOUDUN-BASSES	SCEVOLLES (F9) LA NOUETTE	ANGLIERS	05402X0038	481214	6650693	-	-	Présence COT	Vidéo et micromoulinet, pompage, analyse d'eau
5	2	COMITE LOCAL DES TROIS-MOUTIERS	LA FONTAINE DU SON FORAGE	SAINT-LEGER-DE-MONTBRILLAIS	05124X0013	470436	6669248	Caméra en 2012 et 2013	Brossage, air lift, acidification, pompage	Baisse productivité	Aucun résultat de la réhabilitation connu
5	1	COMITE LOCAL DES TROIS-MOUTIERS	LA FONTAINE DU SON SOURCE	SAINT-LEGER-DE-MONTBRILLAIS	05124X0001	470415	6669208	-	-	Bactériologie Non conforme de la tête	Réaménagement de la tête.
6	20	SIAEP DU HAUT CHATELLERAUDAIS	LES FOUINIERES FGE CENOMANIE	INGRANDES	05417X0124	515385	6644345	-	-	Bactériologie/pesticide	Réaménagement de la tête.
6	10	SIAEP DU HAUT CHATELLERAUDAIS	ST GERVAIS FORAGE AVRIGNY	SAINT-GERVAIS-LES-TROIS CLOCHERS	05411X0040	503524	6646751	-	-	Bactériologie	Réaménagement de la tête.
7	52	COMITE LOCAL D'ARCHIGNY	ARCHIGNY FON DE L'ETANG 2	ARCHIGNY	05678X0061	522271	6621696	Caméra en 2000 Perforation du tube plein	Recherchages et cimentation	Ensalement en 2000 Perle de productivité	Pompage de développement ou acidification
7	47	COMITE LOCAL D'AVAILLES-EN-CHATELLERAULT	GUE DE LANDIN 1	AVAILLES-EN-CHATELLERAULT	05673X0014	515920	6631750	-	-	Mélange avec le Jurassien supérieur	Inspection caméra/ Micromoulinet
7	48	COMITE LOCAL D'AVAILLES-EN-CHATELLERAULT	GUE DE LANDIN 2	AVAILLES-EN-CHATELLERAULT	05673X0003	516189	6631708	Inspection caméra	Aucune	Mélange avec le Jurassien supérieur	Inspection caméra/ Micromoulinet
7	21	COMITE LOCAL D'AVAILLES-EN-CHATELLERAULT	LE CARROIR DES LANDES	SAINT SAUVEUR	05418X0054	519921	6638902	-	-	Débit réduit	Transformation en forage d'exploitation avec air lift
7	22	COMITE LOCAL D'AVAILLES-EN-CHATELLERAULT	LES CHARRAUDS	SAINT SAUVEUR	05418X0055	521062	6637923	-	-	Débit réduit	Transformation en forage d'exploitation avec air lift
7	43	COMITE LOCAL DE BONNEUIL-VOUNEUIL	NOYER JAUNE PUIT	VOUNEUIL-SUR-VIENNE	05672X0112	511540	6627720	-	-	Pesticide	Abandon à terme
7	23	COMITE LOCAL DE COUSSAY-LES-BOIS	FONTAINE RATEAU FORAGE	COUSSAY LES BOIS	05425X0507	526926	6637145	-	-	Turbidité	Massif filtrant
7	50	DISSAY	AILLE	DISSAY	05675X0047	502169	6624900	-	-	Bactériologie	Réaménagement de la tête.
7	41	JAUNAY CLAN	PARIGNY - FORAGE	JAUNAY-CLAN	05671X0067	501003	6627098	-	-	Bactériologie	Réaménagement de la tête.
7	136	SAINT-GEORGES-LES-BAILLARGEAUX ET GRAND POITIERS	FONTAINE	SAINT-GEORGES-LES-BAILLARGEAUX	05675X0045	500143	6619780	Traçage à la rhodamine et à la fluorescéine : Le test à la Rhodamine n'a pas abouti. Connexion entre le puits et le captage avec une vitesse moyenne de circulation de 150 m/j	-	Cuvelage non étanche, surverse non couverte et pas de clapet anti-rebut.	Réaménagement de la tête. Possible mais complexe.
7	40	SIAEP DE BEAUMONT/SAINT-CYR	LES GRANDS PRES PUIT N°1	SAINT-CYR	05671X0042	505046	6627884	-	-	Bactériologie	Réaménagement de la tête.
7	49	SIAEP DE VICQ-SUR-GARTEMPE	LES VIGNAUX	LEIGNE-LES-BOIS	05674X0006	524707	6633486	2007 Diagraphie gamma ray, micromoulinet et vidéo Colmatage important des crépines	-	Bactériologie et colmatage	Brossage, acidification Réaménagement de la tête.
7	58	SIAEP DE VICQ-SUR-GARTEMPE	REMERLE	ANGLES-SUR-L'ANGLIN	05686X0004	537863	6624614	-	-	Bactériologie	Bassin collecte des eaux à proximité d'un gouffre

Sous action 3.2.1b à mettre en œuvre pour suivre et pérenniser les ouvrages de captages



Schéma Départemental EAU POTABLE	OBJECTIF 3 : GARANTIR EN PRIORITE LA SANTE PUBLIQUE ET LES USAGES	
	ACTION 3 : Gérer un patrimoine de 1,5 milliard d'euros pour l'eau potable	
	Fiche sous-action AEP 3.3.1c : Améliorer la connaissance patrimoniale – Réaliser des études patrimoniales et de planification	
	Création : décembre 2017	Révision :

CONTEXTE ET DESCRIPTION DE L'ACTION

Peu d'études de type diagnostic, schéma directeur ou audit patrimonial ont été recensées sur le département. Dans le cadre de sa politique d'aide à la préservation de la ressource en eau, qui passe par la réduction de pertes, les Agences de l'Eau encouragent les collectivités à lancer ce type d'étude patrimoniale et de planification locale.

La réalisation d'études patrimoniales et de planification locales consiste en :

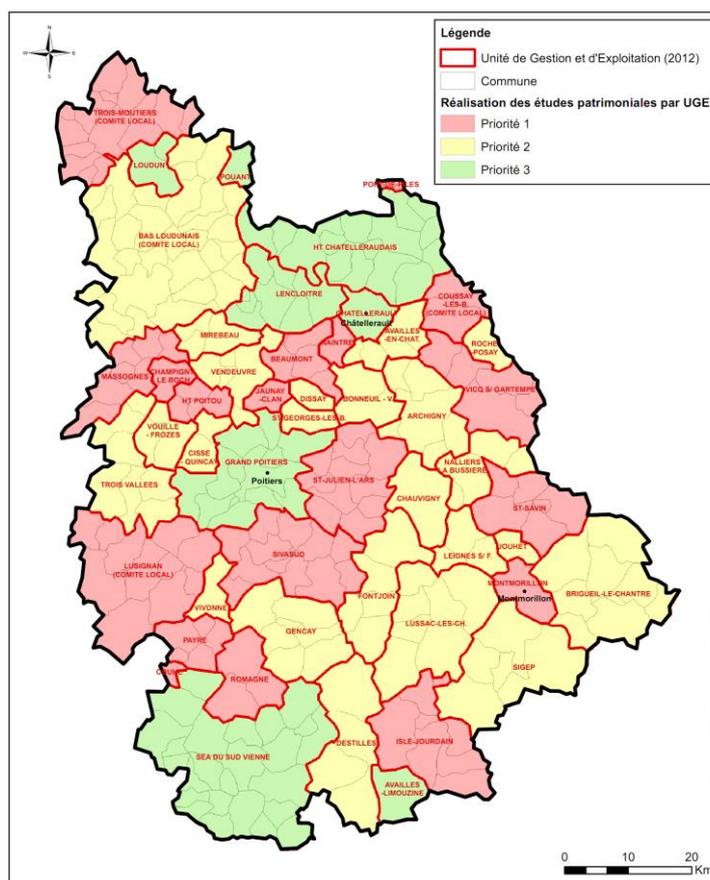
- La caractérisation du patrimoine du service de l'eau (ouvrage comme réseau) : ce point rejoint d'ailleurs la numérisation et la connaissance des réseaux d'eau évoqué précédemment. Les fiches renseignées durant ces études pourront être complétées pour l'analyse sanitaire (démarche SéSanE) ;
- L'étude du fonctionnement actuel et futur des infrastructures d'alimentation en eau potable : modélisation, sectorisation, ...
- La définition d'un programme de travaux pluriannuel pour résoudre les problèmes et pathologies actuellement identifiées ;
- La définition d'un programme de travaux pluriannuel de renouvellement : ce point rejoint les actions à engager par les collectivités dans le cadre de la connaissance patrimoniale.

MISE EN OEUVRE

ZONE D'ACTION

Trois niveaux d'intervention ont été définis dans le cadre du SDE :

- **Priorité 1** : les 20 UGE ne disposant pas d'étude de type schéma directeur ou audit patrimonial et ayant des performances hydrauliques à améliorer (*c'est-à-dire actuellement en dessous des objectifs du SDAGE Loire Bretagne*) ;
- **Priorité 2** : les 23 UGE ne disposant pas d'étude de type schéma directeur ou audit patrimonial ;
- **Priorité 3** : les 7 UGE disposant d'un schéma directeur AEP qu'il faudra remettre à jour au bout de 10 ans.





<p><u>MAITRISE D'OUVRAGE PRESSENTIE</u></p> <p>Structures gestionnaires de l'AEP (Grand Poitiers et Eaux de Vienne - Siveer, Montmorillon, Jouhet, La Roche Posay).</p>	<p><u>PARTENAIRES POTENTIELS</u></p> <p>Agences de l'Eau et Département : financeurs potentiels d'une partie des actions</p>
<p><u>COÛT DE L'ACTION SUR 10 ANS</u></p> <p>Le coût des actions pour réaliser les études de planification locale est estimé à 2 088 400 €.</p>	<p><u>POINTS DE VIGILANCE</u></p> <p>Associer une analyse financière à l'analyse technique pour garantir la réalisation future des travaux</p>

ECHEANCIER PREVISIONNEL										
2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Priorité 1			Priorité 2			Priorité 3				
700 800 €			883 100 €			504 500 €				

Remarque : Les coûts présentés sont une première estimation sans la prise en compte d'éventuelles subventions.

SUIVI DE L'ACTION

<p><u>INDICATEURS DE SUIVI</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'études patrimoniales ou schémas directeurs finalisés • Ancienneté des études 	<p><u>CARTOGRAPHIE ASSOCIEE</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • UGE présentant une étude de planification (schéma directeur)
<p><u>FREQUENCE DE MISE A JOUR</u></p> <p>Annuelle pour l'ensemble des indicateurs et cartes associées.</p>	<p><u>METHODE DE SUIVI DES INDICATEURS</u></p> <p>Dossiers de subventions des Agences de l'Eau et du Département de la Vienne</p> <p>Echanges avec les maîtres d'ouvrages</p>

Point de vigilance : certaines opérations (études, travaux) ont pu être réalisées par des maîtres d'ouvrage depuis l'état des lieux de 2014 (phase 1) établi à partir de données de 2012. Aussi, une mise à jour des données est prévue en 2019 par la cellule d'animation du SDE.



Schéma Départemental EAU POTABLE	OBJECTIF 3 : GARANTIR EN PRIORITE LA SANTE PUBLIQUE ET LES USAGES	
	ACTION 3 : Gérer un patrimoine de 1,5 milliard d'euros pour l'eau potable	
	Fiche sous-action AEP 3.3.1d : Améliorer la connaissance patrimoniale – Améliorer la connaissance des interconnexions existantes entre UGE	
	Création : décembre 2017	Révision :

CONTEXTE ET DESCRIPTION DE L'ACTION

De nombreuses interconnexions entre les UGE du département existent. Certaines sont actuellement ouvertes et utilisées de manière quotidienne, d'autres sont fermées et généralement peu utilisées. Hormis les caractéristiques physiques de ces interconnexions (diamètre et matériau des canalisations), très peu d'informations existent sur les capacités réelles de ces échanges d'eau entre UGE. La méconnaissance du fonctionnement et des capacités de ces interconnexions ne facilite pas la mise en œuvre de la sécurisation des UGE en période de crise.

L'amélioration de la connaissance des interconnexions existantes passe par :

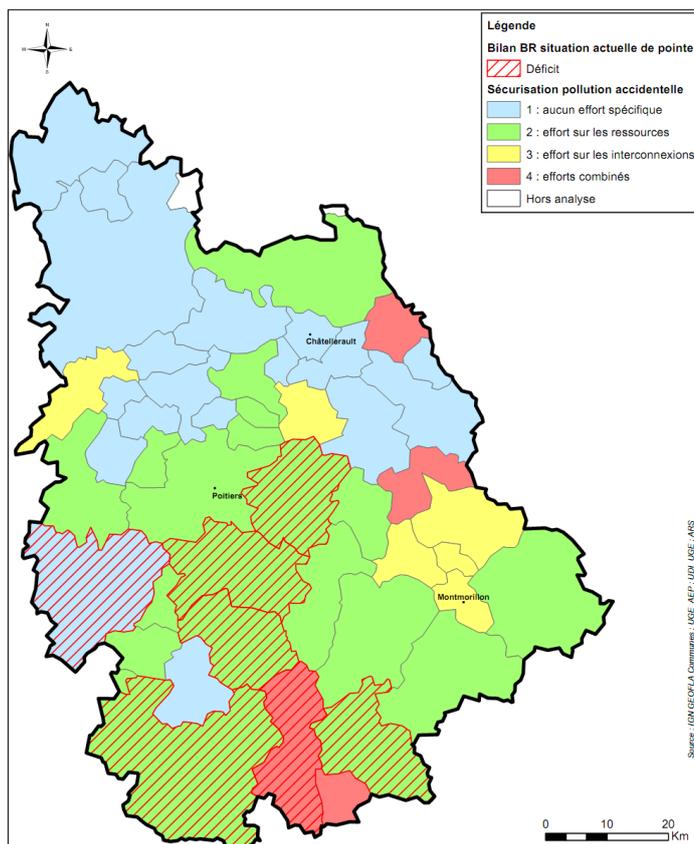
- Le recensement exhaustif des conduites d'interconnexion ;
- L'analyse du fonctionnement actuel des conduites intercommunales (alimentation permanente, alimentation de secours, aucun usage) ;
- La réalisation de tests hydrauliques pour estimer les capacités de transfert réel des interconnexions (mise en situation de crise du réseau et mesure des débits potentiellement transférables d'une UGE à une autre) ;
- La définition de protocoles de suivis des interconnexions (procédure de mise en œuvre en période de crise, procédure de suivi de la qualité avant mise en service, procédure de suivi des débits périodiquement).

MISE EN OEUVRE

ZONE D'ACTION

Trois niveaux d'intervention ont été définis dans le cadre du SDE :

- **Priorité 1** : les 10 UGE qui présentent une sécurisation de leur approvisionnement en eau vulnérable (*UGE des catégories 3 et 4 de l'étude de sécurisation AEP*) ;
- **Priorité 2** : les 6 UGE présentant un bilan besoins – ressources déficitaire en situations de pointe actuelle ;
- **Priorité 3** : les autres UGE.





<p><u>MAITRISE D'OUVRAGE PRESSENTIE</u></p> <p>Structures gestionnaires de l'AEP (<i>Grand Poitiers et Eaux de Vienne, Montmorillon, Jouhet, La Roche Posay</i>).</p>	<p><u>PARTENAIRES POTENTIELS</u></p> <p>Aucun</p>
<p><u>COUT DE L'ACTION SUR 10 ANS</u></p> <p>Le coût des actions pour améliorer la connaissance du fonctionnement des interconnexions existantes est estimé à 56 420 €.</p>	<p><u>POINTS DE VIGILANCE</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Coordination entre les maîtres d'ouvrages nécessaires (faciliter avec le nombre restreint de ces derniers) • Formalisation de procédures de secours et d'utilisation des interconnexions (préconisé également par la démarche SéSanE)

ECHEANCIER PREVISIONNEL										
2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Priorité 1		Priorité 2			Priorité 3					
5 870 €		15 290 €			35 260 €					

Remarque : Les coûts présentés sont une première estimation sans la prise en compte d'éventuelles subventions.

SUIVI DE L'ACTION

<p><u>INDICATEURS DE SUIVI</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de tests réalisés sur les interconnexions existantes 	<p><u>CARTOGRAPHIE ASSOCIEE</u></p> <p>Aucune</p>
<p><u>FREQUENCE DE MISE A JOUR</u></p> <p>Annuelle pour l'ensemble des indicateurs et cartes associées.</p>	<p><u>METHODE DE SUIVI DES INDICATEURS</u></p> <p>Echanges avec les maîtres d'ouvrages</p>

Point de vigilance : certaines opérations (études, travaux) ont pu être réalisées par des maîtres d'ouvrage depuis l'état des lieux de 2014 (phase 1) établi à partir de données de 2012. Aussi, une mise à jour des données est prévue en 2019 par la cellule d'animation du SDE.



Schéma Départemental EAU POTABLE	OBJECTIF 3 : GARANTIR EN PRIORITE LA SANTE PUBLIQUE ET LES USAGES	
	ACTION 3 : Gérer un patrimoine de 1,5 milliard d'euros pour l'eau potable	
	Fiche action AEP 3.3.2 : Assurer une veille quantitative et qualitative des eaux brutes exploitées et de l'eau potable	
	Création : décembre 2017	Révision :

CONTEXTE ET DESCRIPTION DE L'ACTION

- **Description succincte et enjeux**

Environ 50 % des captages AEP, concernant 1/3 des volumes prélevés dans le département, **beneficient d'une évaluation non fiable** associée la plupart du temps à un indicateur rivière ou à une mauvaise nappe. Le manque de suivi piézométrique dans certains secteurs ne permet donc pas d'apprécier véritablement la vulnérabilité de plusieurs nappes libres ou captives.

La création des nouveaux indicateurs en nappe libre et captive **serait à prévoir** afin d'améliorer et de protéger les eaux souterraines utilisées en partie par l'eau potable. Le SDE préconise la création de 13 piézomètres pour renforcer le suivi quantitatif des ressources destinées à l'eau potable.

Dans le but d'améliorer la connaissance de la qualité de la ressource, il pourra être envisagé sur ces nouveaux piézomètres, suivant le contexte local, la réalisation d'analyses pour suivre les paramètres caractéristiques de nappes (conductivité, TH, fer, manganèse, sélénium, arsenic...).

- **Objectifs et résultats attendus**

- Améliorer le suivi des ressources en eau souterraine
- Améliorer la connaissance des eaux souterraines pour mieux les protéger



MISE EN OEUVRE

<p style="text-align: center;"><u>ZONE D'ACTION</u></p> <p>Le SDE de la Vienne cible différents secteurs et ressources pour l'implantation de nouveaux piézomètres permettant le suivi des eaux souterraines.</p>	<table border="1"> <thead> <tr> <th style="background-color: #00a0e3; color: white;">Zone de cohérence</th> <th style="background-color: #00a0e3; color: white;">Nombre de piézomètres préconisés</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>Est Gartempe</td><td>4</td></tr> <tr><td>Centre Clain</td><td>0</td></tr> <tr><td>Châtelleraudais</td><td>2</td></tr> <tr><td>Sud Vienne</td><td>0</td></tr> <tr><td>Haut Poitou</td><td>2</td></tr> <tr><td>Montmorillonnais</td><td>5</td></tr> <tr><td>Loudunais</td><td>1</td></tr> <tr><td>TOTAL</td><td>14</td></tr> </tbody> </table> <p><i>Voir détails dans la fiche suivi</i></p>	Zone de cohérence	Nombre de piézomètres préconisés	Est Gartempe	4	Centre Clain	0	Châtelleraudais	2	Sud Vienne	0	Haut Poitou	2	Montmorillonnais	5	Loudunais	1	TOTAL	14															
Zone de cohérence	Nombre de piézomètres préconisés																																	
Est Gartempe	4																																	
Centre Clain	0																																	
Châtelleraudais	2																																	
Sud Vienne	0																																	
Haut Poitou	2																																	
Montmorillonnais	5																																	
Loudunais	1																																	
TOTAL	14																																	
<p style="text-align: center;"><u>MAITRISE D'OUVRAGE PRESSENTIE</u></p> <p>La Région Nouvelle-Aquitaine EPTB Vienne</p>	<p style="text-align: center;"><u>PARTENAIRES POTENTIELS</u></p> <p>Agence Régionale de la Biodiversité Nouvelle-Aquitaine (ARB-NA) Agences de l'eau et Département</p>																																	
<p style="text-align: center;"><u>COUT DE L'ACTION SUR 10 ANS</u></p> <p>Le coût des actions pour densifier le réseau de suivi avec de nouveaux piézomètres équipés est estimé à 158 200 €.</p>	<p style="text-align: center;"><u>POINTS DE VIGILANCE</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Assurer une complémentarité des suivis proposés avec les suivis existants Exploitation régulière de ces nouvelles données Echanges avec les hydrogéologues locaux nécessaires 																																	
<table border="1" style="width: 100%; text-align: center;"> <thead> <tr> <th colspan="11">ECHEANCIER PREVISIONNEL</th> </tr> <tr> <th>2018</th> <th>2019</th> <th>2020</th> <th>2021</th> <th>2022</th> <th>2023</th> <th>2024</th> <th>2025</th> <th>2026</th> <th>2027</th> <th>Reporté</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="4" style="background-color: #92d050;">158 200 €</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table> <p><i>Remarque : Les coûts présentés sont une première estimation sans la prise en compte d'éventuelles subventions.</i></p>		ECHEANCIER PREVISIONNEL											2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Reporté	158 200 €										
ECHEANCIER PREVISIONNEL																																		
2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Reporté																								
158 200 €																																		

SUIVI DE L'ACTION

<p style="text-align: center;"><u>INDICATEURS DE SUIVI</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Nombre de nouveaux points de suivis réalisés durant l'année 	<p style="text-align: center;"><u>CARTOGRAPHIE ASSOCIEE</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Carte des points de suivis existants et restants à mettre en œuvre
<p style="text-align: center;"><u>FREQUENCE DE MISE A JOUR</u></p> <p>Annuelle pour l'ensemble des indicateurs et cartes associées.</p>	<p style="text-align: center;"><u>METHODE DE SUIVI DES INDICATEURS</u></p> <p>Echanges avec l'ARS</p>

Point de vigilance : certaines opérations (études, travaux) ont pu être réalisées par des maîtres d'ouvrage depuis l'état des lieux de 2014 (phase 1) établi à partir de données de 2012. Aussi, une mise à jour des données est prévue en 2019 par la cellule d'animation du SDE.



Schéma Départemental EAU POTABLE	<i>Identifiant :</i> AEP 3.3.2	ASSURER UNE VEILLE QUANTITATIVE ET QUALITATIVE DES EAUX BRUTES EXPLOITEES ET DE L'EAU POTABLE
	FICHE DE SUIVI	

La création des nouveaux indicateurs en nappe libre et captive serait à prévoir afin d'améliorer et de protéger les eaux souterraines utilisées en partie par l'eau potable : suivi quantitatif, voire qualitatif.

En nappe libre, il conviendrait de créer :

- 3 piézomètres de surveillance captant la nappe du Dogger sur le bassin de la Vienne (FRGG066) dont 1 en rive gauche et 2 en rive droite situés en partie amont et aval ;
- 2 piézomètres captant la nappe du Dogger du bassin de la Creuse (FRGG068), 1 en rive gauche et 1 en rive droite ;
- 1 piézomètre captant la nappe du Jurassique supérieur et moyen de l'interfluve Indre et Creuse (FRGG074) au niveau des secteurs du forage de Mon Plaisir ;
- 1 piézomètre au Séno-Turonien entre le forage de Fontaine Rateau et Les Vignaux (FRGG087) et 1 autre au Cénomaniens libre (FRGG122) autour du secteur de Saint-Genest d'Ambière ;

En nappe captive, il conviendrait de créer :

- 3 piézomètres captant la nappe du Jurassique supérieur captif (FRGG073) sur les 3 secteurs de Scevolles, Prepson et les forages de Moussais ;
- 2 piézomètres captant la nappe du Cénomaniens captif (FRGG142) au niveau des secteurs des forages de Sossay et des Charrauds ;
- 1 piézomètre de surveillance captant la nappe du Dogger du Haut-Poitou (FRGG067) à proximité des captages Les Rochelles, La Bie et Les Rentés.

DEFINITION DES INDICATEURS DE SUIVI RETENUS

Nombre de nouveaux piézomètres installés pour le suivi des nappes souterraines

Nombre de suivi analytique mis en œuvre.

FOURNISSEURS DE DONNEES

La Région et l'ARS peuvent également disposer de données sur la création de nouveaux piézomètres.

SUIVI DES INDICATEURS

Cet indicateur sera suivi à l'échelle départementale de manière annuelle.

BILAN ET ORIENTATIONS DES ACTIONS FUTURES



Schéma Départemental EAU POTABLE	OBJECTIF 3 : GARANTIR EN PRIORITE LA SANTE PUBLIQUE ET LES USAGES	
	ACTION 3 : Gérer un patrimoine de 1,5 milliard d'euros pour l'eau potable	
	Fiche action AEP 3.3.3 : Renouveler le patrimoine AEP – Renouveler les ouvrages	
	Création : décembre 2017	Révision :

CONTEXTE ET DESCRIPTION DE L'ACTION

• Description succincte et enjeux

Les ouvrages des services d'eau (*captages, usines de traitement, réservoirs*) vieillissent au même titre que les réseaux et peuvent voir leur performance se dégrader progressivement (*perte de productivité pour les captages, dégradation du génie civil pour les réservoirs, ...*).

Bien que des opérations ponctuelles et régulières permettent de prolonger leur durée d'utilisation, un renouvellement progressif de ces ouvrages doit aussi être envisagé.

Le renouvellement des ouvrages (*captages, usines de traitement, réservoirs*) **sera à réaliser progressivement** pour ne pas faire porter aux générations futures l'ensemble de ces travaux conséquents.

• Objectifs et résultats attendus

- Maintenir une bonne productivité des ressources en eau ;
- Pérenniser le génie civil des ouvrages ;
- Maintenir une ancienneté moyenne acceptable des ouvrages.

MISE EN OEUVRE

ZONE D'ACTION

Toutes les UGE du département sont concernées par cette action. Une hiérarchisation des actions sera faite au cas par cas selon les conclusions des études patrimoniales et schémas directeurs locaux. Ainsi, le renouvellement des infrastructures sera orienté selon les objectifs locaux qui pourront être :

- L'amélioration de la qualité de l'eau ;
- Le maintien d'une ancienneté acceptable des ouvrages (mise aux normes, ...).

MAITRISE D'OUVRAGE PRESENTIE

Structures gestionnaires de l'AEP (*Grand Poitiers et Eaux de Vienne, Montmorillon, Jouhet, La Roche Posay*).

PARTENAIRES POTENTIELS

Agences de l'Eau pour une partie des actions

COUT DE L'ACTION

Le patrimoine eau potable étant estimé à près de 1,5 milliard €, le renouvellement du patrimoine actuel sur les 80 prochaines années nécessiterait des investissements moyens d'environ **18,2 millions €/an** (réseau et ouvrages), soit un montant total de 182 millions € sur 10 ans, répartis de la manière suivante :

- 38 millions € pour le renouvellement des canalisations en PVC posées avant 1980 (lutte contre le risque CVM) ;
- 8,7 millions € pour la suppression des branchements en plomb ;
- 107 millions € pour le renouvellement des autres réseaux et branchements ;
- **28 millions pour le renouvellement des ouvrages.**

POINTS DE VIGILANCE

- Elaboration des stratégies locales en amont pour hiérarchiser le renouvellement
- Maîtriser l'impact sur le prix de l'eau (*nécessité d'une montée progressive des investissements*)
- Risque réel de repousser dans le temps ces investissements importants



Coût de l'action retenu : considérant la nécessité de mettre en œuvre certaines actions plus urgentes et de maîtriser l'évolution du prix de l'eau, une partie des actions de renouvellement des ouvrages peut être reportée après 2027 (environ 17 millions € reportés après 2027). **Le montant total retenu pour les 10 années du programme du SDE s'élève à 11 millions d'euros.**

ECHEANCIER PREVISIONNEL										
2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Reporté
0,5 M€	0,5 M€	0,5 M€	1 M€	1 M€	1 M€	1,5 M€	1,5 M€	1,5 M€	2 M€	17 M€

Remarque : Les coûts présentés sont une première estimation sans la prise en compte d'éventuelles subventions.

SUIVI DE L'ACTION

<u>INDICATEURS DE SUIVI</u>	<u>CARTOGRAPHIE ASSOCIEE</u>
<ul style="list-style-type: none">• Ouvrages renouvelés ou créés par type d'ouvrage• Age moyen des captages• Age moyen des usines de traitement• Age moyen des réservoirs	<ul style="list-style-type: none">• Age moyen des captages par UGE• Age moyen des usines de traitement par UGE• Age moyen des réservoirs par UGE
<u>FREQUENCE DE MISE A JOUR</u>	<u>METHODE DE SUIVI DES INDICATEURS</u>
Annuelle pour l'ensemble des indicateurs et cartes associées.	<ul style="list-style-type: none">• Echanges avec les maîtres d'ouvrages• Informations présentes dans les dossiers de subventions

Point de vigilance : certaines opérations (études, travaux) ont pu être réalisées par des maîtres d'ouvrage depuis l'état des lieux de 2014 (phase 1) établi à partir de données de 2012. Aussi, une mise à jour des données est prévue en 2019 par la cellule d'animation du SDE.



Schéma Départemental EAU POTABLE	<i>Identifiant :</i> AEP 3.3.3	RENOUVELER LES OUVRAGES AEP
	FICHE DE SUIVI	

DEFINITION DES INDICATEURS DE SUIVI RETENUS

Ouvrages renouvelés ou créés par type d'ouvrages

Age moyen des captages

Age moyen des usines

Age moyen des réservoirs

FOURNISSEURS DE DONNEES

Les maîtres d'ouvrages sont les producteurs des données (Eaux de Vienne – Siveer, Grand Poitiers, Montmorillon – Jouhet, La Roche Posay).

L'Agence de l'Eau et l'ARS peuvent également disposer de données sur la gestion des ouvrages.

SUIVI DES INDICATEURS

Tous les indicateurs doivent être suivis à l'échelle des Unité de Gestion et d'Exploitation (UGE) et par année. Une synthèse départementale sera également réalisée annuellement pour estimer les évolutions tendanciennes.

L'état initial sera celui du Schéma Départemental de l'Eau, c'est-à-dire l'année 2012.

BILAN ET ORIENTATIONS DES ACTIONS FUTURES